



Bulletin Officiel

N°7178 Mardi 20 août 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE GESTION

FCP IRADETT CEA

2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TLF 2024-2

3

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/07/2024)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- TAYSIR MICROFINANCE

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETTEES AU 30 JUIN 2024

- SICAV ENTREPRISE
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV PLUS

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE GESTION

FCP IRADETT CEA

Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières de catégorie mixte

Agrément du CMF N° 20 - 2006 du 24 Mai 2006

Adresse : Carré de l'or, les jardins du lac II, les berges du lac II -1053-Tunis

L'intermédiaire en bourse Arab Financial Consultants, en sa qualité de gestionnaire du fonds FCP IRADETT CEA, porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son Conseil d'Administration, réuni en date du 16 février 2024, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion payée par le fonds en sa faveur en la portant de 0,8% HT à 1,2% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 02 septembre 2024.

2024 - AS - 1081

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 pour tout placement sollicité après le 31/08/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
«TLF 2024-2»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le 29/04/2024 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 06/06/2024 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TLF 2024-2 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,5% brut l'an au minimum et 11,5% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : 10,50% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire «TLF 2024-2 » est d'un montant de 40 000 000 dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portés à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2024-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/08/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/09/2024**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/09/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **28/08/2024** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, et d'**Amen Invest** – Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING et FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2024-2»
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par **MAC SA** intermédiaire en bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Prix de souscription et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/09/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/09/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/09/2029**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17/09** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/09/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,50%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de juillet 2024 (à titre indicatif), qui est égale à 7,981% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,481%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** l'an et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2024-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de cet emprunt est de **2,646** années.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **03/11/2023**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **07/08/2024** une notation provisoire à long terme **BBB-(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2024-2** »

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site.

A cet égard, les intermédiaires en bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2024-2 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TLF 2024-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE LEASING et FACTORING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin juin 2024, il existe treize (13) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Tunisie Leasing et Factoring s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « TLF 2024-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Tunisie Leasing et Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «TLF 2024-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **12/08/2024** sous le n°**24-1135**, du document de référence « TUNISIE LEASING et FACTORING 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **12/08/2024** sous le n°**24-005** et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024, pour tout placement sollicité après le 31/08/2024.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue de Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 31/08/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	120,898	121,102	121,122
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	168,727	169,038	169,070
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	139,142	139,374	139,398
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	151,540	151,808	151,837
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	144,372	144,619	144,655
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	148,710	149,001	149,031
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	137,881	138,098	138,119
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	55,992	56,094	56,104
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	41,119	41,197	41,205
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	139,846	140,117	140,145
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	122,542	122,778	122,802
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	122,218	122,447	122,472
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,622	21,626
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	149,746	149,782
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	144,136	144,165
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,748	13,750
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	207,969	208,009
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,524	13,521
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	117,501	117,535
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	122,235	122,261
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,999	17,003
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	107,761	107,788
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	102,697	102,722
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,285	2,287
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	73,800	73,813
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	155,139	155,156
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	114,893	114,808
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	129,070	129,091
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	166,633	166,331
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	619,397	618,777
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	144,417	144,294
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	204,095	203,821
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	113,571	113,804
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	155,525	155,652
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	187,601	187,489
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	172,022	171,946
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	27,703	27,672
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	107,262	107,086
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,156	1,158
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,181	1,181
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 646,602	2 651,297
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	250,748	255,041
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,477	3,483
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	3,070	3,074
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	49,222	48,440
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,478	1,479
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,333	1,340
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,349	1,355
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	17,710	17,843
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	12,684	12,706
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	17,656	17,835
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 505,779	5 502,891
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	94,943	102,232	102,122
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,379	1,376

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	111,945	111,968	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	99,931	99,948	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	107,124	107,144	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	104,748	104,770	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	105,449	105,470	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	111,530	110,318	110,339	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	105,984	106,006	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	103,088	103,107	
64 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	108,991	107,348	107,362	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	109,856	107,560	107,581	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	107,593	105,795	105,816	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	105,565	105,585	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	104,168	104,191	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	108,299	108,005	108,027	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	103,962	103,981	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	102,982	101,342	101,358	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	108,267	108,284	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	103,524	103,542	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	113,210	113,228	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,664	105,232	105,265	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	111,628	110,416	110,441	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	105,522	105,555	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 058,811	1 059,011	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 467,253	10 470,262	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	102,703	102,728	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,235	108,459	108,620	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	104,696	104,797	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	61,431	61,387	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	118,689	118,417	
85 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,940	17,688	17,682	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	343,845	343,317	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 401,415	2 401,803	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	68,984	68,879	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	54,946	54,901	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	108,227	108,229	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	11,086	11,071	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	17,164	17,152	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	18,789	18,761	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	16,315	16,289	
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	105,039	104,597	104,426	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	90,847	90,607	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	94,413	94,175	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	111,178	111,215	
99 UBCT - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	100,033	103,419	103,228	
100 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	11,001	11,825	11,833	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	101,402	101,388	
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	81,745	81,621	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	97,978	98,331	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	124,098	126,924	127,097	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	157,834	157,797	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	156,449	161,021	161,831	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	216,835	217,509	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	200,342	200,744	
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	195,523	196,501	
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	29,263	29,404	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	11 239,238	11 284,079	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	140,289	141,767	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,590	104,129	104,546	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/11/18	27/04/24	137,674	4 947,705	5 380,603	5 386,239	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	11,236	11,267	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	173,918	174,781	175,406	
117 FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	27/04/24	377,263	11 448,885	11 985,691	12 015,652	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	27/05/24	511,502	10 487,634	10 897,515	10 895,837	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	27/03/24	774,496	10 761,297	10 575,251	10 589,230	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	11 063,771	11 110,225	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 604,271	10 617,637	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,876	10,898	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	109,174	110,252	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	126,098	127,061	126,701	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 087,105	1 092,667	

OPCVM en liquidation anticipée

* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

*** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TAYSIR MICROFINANCE » et l'ouverture au public des compartiments « GO LIVE LOCAL FUND » et « GO LIVE INTERNATIONAL FUND » du Fonds d'Investissement Spécialisé « GO LIVE FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 24/07/2024

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
102.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
103. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
106.Zitouna Takaful	Boulevard Qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 24/07/2024

21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis

79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Compartiment TITAN SEED FUND I – Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
8	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
9	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

TAYSIR MICROFINANCE

Siège social : 2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-

La Société TAYSIR MICROFINANCE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Borhen CHEBBI & Mr Wassim CHAKROUN.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>Actif</u>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	5.1.1	6 583 751	2 406 916
AC 2 - Créances sur la clientèle	5.1.2	136 509 597	99 809 518
b - Autres concours à la clientèle		140 094 271	104 260 125
Moins : Provisions		(2 812 521)	(3 622 652)
Moins : Agios réservés		(772 153)	(827 955)
AC 3 - Placements	5.1.3	20 651 154	8 003 088
a - Titres de placement à court terme et autres placements à court terme		20 651 154	8 003 088
AC 4 - Valeurs immobilisées	5.1.4	1 099 135	921 168
a - Immobilisations incorporelles		1 125 957	1 070 264
b - Immobilisations corporelles		1 999 897	1 605 137
Moins : amortissements/provisions		(2 120 979)	(1 840 033)
c - Immobilisations financières		94 260	85 800
AC 5 - Autres actifs	5.1.5	2 716 669	2 736 438
b - Autres actifs courants		2 303 200	2 373 666
c - Autres actifs non courants		1 900 368	1 670 823
Moins : provisions/résorptions		(1 486 899)	(1 308 051)
Total Actif		167 560 306	113 877 128
<u>Passif</u>			
PA 1 - Concours bancaires		-	-
PA 3 - Emprunts et ressources spéciales	5.1.6	111 231 624	72 105 207
a - Emprunts matérialisés		80 027 802	51 487 010
b - Emprunts obligataires		31 203 822	20 618 197
PA 4 - Autres passifs	5.1.7	8 424 413	6 464 204
a - Provisions pour Risques et charges		722 831	571 468
c - Autres		7 701 582	5 892 736
Total Passif		119 656 037	78 569 411
<u>Capitaux Propres</u>			
CP 1 - Capital		12 000 000	12 000 000
a - Capital souscrit		12 000 000	12 000 000
c - Réserve Légale		1 200 000	751 277
CP 4 - Autres capitaux propres	5.1.8	1 515 227	1 586 160
a - Subventions		1 515 227	1 586 160
CP 5 - Résultats reportés		20 521 557	10 646 888
CP 6 - Résultat de l'exercice		12 667 485	10 323 392
Total Capitaux Propres	5.1.10	47 904 269	35 307 717
Total Passif et Capitaux Propres		167 560 306	113 877 128

Etat de Résultat

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>Produits d'exploitation de microfinance</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés		35 237 903	28 744 424
PR 2 - Commissions (en produits)		2 397 183	1 549 760
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres de placement à CT		518 517	733 454
Total produits d'exploitation de microfinance	5.2.1	38 153 603	31 027 638
<u>Charges d'exploitation de microfinance</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.2.2	(8 556 925)	(7 063 538)
CH 2 - Commissions encourues	5.2.3	(969 131)	(806 077)
Total charges d'exploitation de microfinance		(9 526 056)	(7 869 615)
Produit net des activités de microfinance		28 627 547	23 158 023
<u>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passif	5.2.4	(1 757 267)	(1 792 161)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	5.2.5	422 772	1 039 342
CH 6 - Frais de personnel	5.2.6	(7 611 490)	(6 187 931)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	5.2.7	(4 092 803)	(3 431 209)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5.2.8	(280 946)	(197 726)
Résultat d'exploitation		15 307 816	12 588 338
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		(2 640 331)	(2 264 946)
Résultat des activités ordinaires		12 667 485	10 323 392
Résultat net de l'exercice		12 667 485	10 323 392

Etat de Flux de trésorerie

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		12 667 485	10 323 392
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		(198 974)	36 566
QP résorption subvention d'investissement		(70 933)	(101 195)
Pertes sur des immobilisation incorporelles encours			74 604
Variations des :			
- Créances sur la clientèle		(35 889 948)	(10 870 203)
- Autres actifs		(159 079)	(15 113)
- Autres passifs		(12 035 848)	(1 691 296)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		(35 687 297)	(2 243 245)
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements/ acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(450 453)	(236 916)
Décassements/acquisition d'immobilisations financières		(8 460)	(15 294)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(458 913)	(252 210)
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts bancaires et leasing		58 000 000	21 000 000
Encaissements provenant des emprunts obligataires		15 215 000	-
Remboursements d'emprunts		(20 243 889)	(18 009 979)
Encaissements provenant des subventions		-	184 048
Flux de trésorerie provenant aux activités de financement		52 971 111	3 174 069
Variation de Trésorerie		16 824 901	678 614
Trésorerie au début de l'exercice		10 410 004	9 731 390
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	27 234 905	10 410 004

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE :

« **Taysir Microfinance** » est une société anonyme de droit tunisien créée en Avril 2013. Elle est régie par le décret – loi numéro 117 en date du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de la microfinance et ses textes d'application, ainsi que, la loi numéro 2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales et tous les textes subséquents.

2. REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de la société « **Taysir Microfinance** » arrêtés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2023, ont été établis conformément aux normes définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et comprennent le Bilan, l'Etat de résultat, l'Etat de flux de trésorerie et les présentes notes aux états financiers.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 32 relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 32 recommande l'utilisation de la méthode directe).

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun évènement postérieur à la date de clôture, de nature à toucher à la situation financière arrêtée au 31 Décembre 2023 n'a été relevé.

4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

4.1. Le traitement des microcrédits à la clientèle :

4.1.1. Règles de prise en compte des microcrédits :

- *A la date de l'entrée au bilan :*

Les microcrédits sont constatés au bilan à la date du déblocage pour le montant effectivement mis à la disposition des clients.

Les microcrédits octroyés et non encore débloqués sont constatés dans l'état du hors bilan.

Lorsque des microcrédits sont accordés avec des garanties, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus en hors bilan.

- *A la date de clôture :*

Les microcrédits doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

- *A la date de sortie du bilan :*

Les microcrédits sont comptabilisés soit lorsqu'ils ont été remboursés, soit lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son microcrédit.

Lorsque cette incapacité a été établie ou quasi certaine, la créance correspondante peut être annulée et le montant non provisionné est passé en perte dans la limite du risque supporté par la société.

Les créances qui n'ont pas fait l'objet de recouvrement dans les huit mois suivant leur classement en classe 5 doivent faire l'objet d'une radiation ou abandon après approbation de l'organe d'administration de l'institution.

Les procédures de recours suivent leurs cours pour les créances radiées (en hors bilan), et ce jusqu'à ce que la créance soit abandonnée, sur décision d'un comité habilité.

4.1.2. Règles de provisionnement des microcrédits :

Lorsqu'il est établi qu'un microcrédit est qualifié de douteux, et ce dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quel que soit son antériorité, une provision pour dépréciation doit être constituée.

Cette provision est estimée sur la base du montant échu et non échu du microcrédit, non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Au 31 Décembre 2023, la direction de la société applique la méthode de provisionnement préconisée par l'article 7 de l'arrêté du ministre du 23 décembre 2016 relative à la fixation des normes de gouvernance, de transparence financière et de gestion des institutions de microfinance et des associations de développement. Les taux de provisionnement sont déterminés selon la classification des créances et appliqués d'une façon homogène à l'ensemble des microcrédits et ce comme suit :

Classe	Antériorité d'impayés	Taux légaux de provision	Taux de provisions TMF (*)
Classe 0	Pas d'impayés	0%	0%
Classe 1	$1J \leq \text{impayés} \leq 30j$	10%	10%
Classe 2	$30J < \text{impayés} \leq 60J$	25%	100%
Classe 3	$60J < \text{impayés} \leq 90J$	50%	100%
Classe 4	$90J < \text{impayés} \leq 120J$	75%	100%
Classe 5	$\text{impayés} > 120J$	100%	100%

(*) La société applique un taux de provisionnement de 100 % pour les crédits classés en PAR 30 (à partir de la classe 2 jusqu'à la classe 5).

Il est à noter que la provision sur les créances douteuses a été déterminée en multipliant le taux de provision par le total des encours de crédits de chaque client au 31.12.2023 et ce, en appliquant la règle de contagion.

Pour les créances rééchelonnées et/ou réaménagées, le taux de provision est celui correspondant à la classe de risque précédant le rééchelonnement et/ou le réaménagement et ne peut être inférieur à 25%.

Pour les créances consolidées, le taux de provision est le taux correspondant à la classe de risque précédant la consolidation, sans que ce taux ne soit inférieur à :

- 50% lors d'une première opération de consolidation ;
- 100% en cas de nouvel impayé ou d'un nouveau rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.

4.2. Règles de prise en compte des produits :

4.2.1. Principe Général :

Les revenus liés aux microcrédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Pour les microcrédits qui chevauchent entre deux exercices, des intérêts courus et non échus sont constatés à la date d'arrêt des états financiers.

Les institutions de microcrédits doivent cesser la constatation en résultat des intérêts sur les microcrédits dès lors que ces microcrédits enregistrent des impayés et ce quel que soit son antériorité sauf pour les intérêts effectivement encaissés.

4.2.2. Principe appliqué suite crise COVID-19 :

Les échéanciers relatifs aux crédits reportés ont été adaptés au niveau du Système d'information "Abacus" par le décalage des calendriers selon la période demandée par les clients sans pour autant modifier le montant des échéances.

En revanche, les crédits concernés, sont productifs d'intérêt au taux de 11% pour les reports entre 3 et 6 mois, les reports de 1 à 2 mois sont effectués à 0%. Pour faire face à des contraintes techniques, les intérêts de report ont été déterminés et comptabilisés hors-Abacus et seront remboursables in fine.

Les revenus d'intérêts des crédits ayant fait l'objet de report d'échéances, conformément aux dispositions prévues par la note 26 de l'autorité de contrôle de la microfinance et textes subséquents, sont comptabilisés en utilisant un taux de rendement effectif révisé permettant d'actualiser les flux de trésorerie résiduels des crédits renégociés à la valeur comptable des créances à la date de renégociation. Le taux de rendement effectif révisé est utilisé de manière prospective sur la durée résiduelle des crédits renégociés et ce en application de l'avis n°2020-A

du comité 30 Décembre 2020 du conseil national de la comptabilité relatif au traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie du COVID 19.

Sur le plan juridique, chaque demande de report a fait l'objet d'un avenant et un nouvel échéancier, dûment signés par le client.

4.3. Règles de prise en compte des subventions :

Les subventions finançant des charges d'exploitation et des frais généraux sont enregistrés dans le compte de résultat en « subventions d'exploitation ».

Les subventions finançant les opérations de crédit ou l'achat d'actifs immobilisés apparaissent directement en augmentation des fonds propres et des postes d'actifs correspondants.

4.4. Règles de prise en compte des charges :

Les charges du personnel, les charges de financement ainsi que toutes les autres charges assimilées relatives à l'exercice sont prises en compte dans le résultat, par contre les charges relatives à des exercices futurs décaissées au cours de la période allant du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan en compte de régularisation actif.

4.5. Règles de prise en compte des actifs immobilisés :

➤ Frais préliminaires :

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création peuvent être portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de l'entreprise et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Lorsque des frais préliminaires sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées, ils doivent être résorbés le plus rapidement possible, et en tout état de cause, sur une durée maximale de 3 ans à partir de la date d'entrée en exploitation.

➤ Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

➤ Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les taxes et droits non récupérables.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, en respectant la règle du prorata temporis, selon les taux suivants :

- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Matériel de Transport	20%
- Matériel et Outillage	20%
- Mobilier et Matériel de bureau	10%
- Matériel Informatique	33%

- | | |
|--------------------|-----|
| - Autres logiciels | 33% |
| - Logiciels | 20% |

4.6. Règles de prise en compte des Engagements hors bilan :

4.6.1. Garanties reçues :

Pour la détermination des engagements hors bilan en termes de garanties reçues, la société doit réaliser un inventaire physique des dossiers à la fin de l'année, et ce, en se basant sur les critères suivants :

- Existence des dossiers physiques ;
- Existence d'une signature légalisée des contrats ;
- Comptabilisation des garanties reçues à concurrence de l'encours des crédits.

4.6.2. Créances radiées :

Dans le cadre de l'application de l'article 12 de l'arrêté du Ministre des Finances du 23 décembre 2016, fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance.

Les critères adoptés par la société Taysir Microfinance pour le passage en perte est que les créances objets de radiation, à la date d'arrêté des présents états financiers, sont les cas de créances en contentieux, sinistre, et des impayés de plus de 360 jours de retard d'une partie de son portefeuille. Il est à noter que l'article 12 du l'Arrêté de la Ministre des finances du 23 décembre 2016 prévoit que les créances n'ayant pas fait l'objet de recouvrement dans les huit mois suivants leur classement en classe 5 doivent faire l'objet de radiation du bilan.

La liste nommée « Black List » est le portefeuille sinistré qui remonte à la période avant 2016, et dont la situation est due à plusieurs raisons historiques (système d'information, absence d'information fiable, mauvais choix de clients, manque de suivi, absence de contrats signés...).

D'une manière générale et en cas d'absence d'une décision particulière des organes compétents de la société, les critères stipulés par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance Tunisie en matière de passage en perte demeurent valables.

5. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

5.1. Notes explicatives du Bilan :

5.1.1. AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 6 583 751 contre 2 406 916 au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
BH	461 310	588 095
Compte CCP	1 196 408	320 893
Amen Bank	3 021 326	570 864
UBCI	406 851	44 302
BTK	-	46
Banque de Tunisie	62	40
Attijari Bank	39 667	187 710
STB	4 806	17 388
BIAT	376 993	96 189
Caisses en Dinars	423 779	252 147
Via mobile-Swared	163 665	133 568
ABC BANK	65 033	87 571
ATB	210 577	75 739
QNB	31 691	32 364
BTL	59 867	-
BTE	121 351	-
UIB	365	-
Total	6 583 751	2 406 916

5.1.2. AC 2 - Créances sur la clientèle

Le solde net des créances à la clientèle s'élève au 31/12/2023 à 136 509 597 DT contre 99 809 518 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Créances à la clientèle	129 279 889	90 592 645
Intérêts courus non échus sur créances	1 758 277	1 482 112
Produits à recevoir/crédits rééchelonnés et reportés	170 004	541 520
Crédits rééchelonnés	1 375 880	3 722 902
Clients douteux ou litigieux	6 738 068	7 092 991
Clients douteux (intérêt)	772 153	827 955
Total Autres concours à la clientèle	140 094 271	104 260 125
Provisions pour dépréciation des créances (*)	(2 781 908)	(3 502 734)
Agios réservés sur créances à la clientèle	(772 153)	(827 955)
Provisions sur intérêts à recevoir sur crédits accordés à la clientèle	(30 613)	(119 918)
Total des AR et des provisions	(3 584 674)	(4 450 607)
Total net des créances à la clientèle	136 509 597	99 809 518

(*) Le solde de la provision pour créances douteuses s'élève au 31/12/2023 à 2 781 908 DT et se présente comme suit :

5.1.3. AC 3 - Placements :

Le solde des placements s'élève au 31/12/2023 à 20 651 154 DT contre 8 003 088 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dépôt à terme Tanit SICAV	3 088	3 088
Dépôt à terme ABOP	10 000 000	-
Dépôt à terme STB	-	-
Dépôt à terme QNB	-	5 000 000
Dépôt à terme BH	-	3 000 000
Dépôt à terme BTE	10 500 000	
Sous-Total des placements	20 503 088	8 003 088
Produits à recevoir	148 066	-
Total des placements	20 651 154	8 003 088

5.1.4. AC 4 - Valeurs immobilisées

La valeur nette des actifs immobilisés s'élève au 31/12/2023 à 1 099 135 DT contre 921 168 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	VB 31/12/2022	Acquisition/transfert de la période	VB 31/12/2023	Amort cumulé 31/12/2022	Dotation de la période	Amort cumulé 31/12/2023	VCN 31/12/2023
Concessions de marques, brevets	34 054	-	34 054	(34 054)	-	(34 054)	-
Logiciels	152 263	112 110	264 373	(103 777)	(60 517)	(164 294)	100 079
Logiciels SIG	827 530	-	827 530	(827 530)	-	(827 530)	-
Immobilisations incorporelles en cours	56 417	(56 417)	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 070 264	55 693	1 125 957	(965 361)	(60 517)	(1 025 878)	100 079
Installations générales, agencement	591 782	118 825	710 607	(242 040)	(66 973)	(309 013)	401 594
Équipement de bureau	36 548	8 532	45 080	(19 939)	(3 480)	(23 419)	21 661
Mobilier de bureau	281 811	68 247	350 058	(123 316)	(30 951)	(154 267)	195 791
Matériel informatique	596 506	94 156	690 662	(448 362)	(96 220)	(544 582)	146 080
Immo à statut juridique particulier	98 490	105 000	203 490	(41 015)	(22 805)	(63 820)	139 670
Immobilisations corporelles	1 605 137	394 760	1 999 897	(874 672)	(220 429)	(1 095 101)	904 796
Total Immobilisations incorporelles et incorporelles	2 675 401	450 453	3 125 854	(1 840 033)	(280 946)	(2 120 979)	1 004 875
Immobilisations financières	85 800	8 460	94 260	-	-	-	94 260
Total des valeurs immobilisées	2 761 201	458 913	3 220 114	(1 840 033)	(280 946)	(2 120 979)	1 099 135

5.1.5. AC 5 - Autres actifs

Les autres actifs s'élevaient au 31/12/2023 à 2 716 669 DT contre 2 736 438 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Produits à recevoir UE	1 966 783	1 966 783
Produits à recevoir/Subventions	-	55 721
Subventions à recevoir	1 966 783	2 022 504
Autres	336 417	351 162
Total des actifs courants	2 303 200	2 373 666
Frais préliminaires	875 984	875 984
Résorption des frais préliminaires	(875 984)	(875 984)
Frais d'émission des emprunts	1 024 384	794 839
Résorption des frais d'émission des emprunts	(610 915)	(432 067)
Total des actifs non courants	413 469	362 772
Total	2 716 669	2 736 438

5.1.6 PA 3 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales s'élève au 31/12/2023 à 111 231 624 DT contre 72 105 207 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts Amen Bank	10 900 000	6 000 000
Emprunts BH	2 591 881	6 413 097
Emprunts Attijari Bank	2 370 434	3 353 785
Emprunts BIAT	7 075 850	10 368 900
Emprunts STB	3 175 000	2 300 000
Emprunts Leasing	75 190	19 778
Emprunt ATB	600 000	1 200 000
Emprunt ABC BANK	-	1 000 000
Emprunts UBCI	9 000 000	3 000 000
Emprunts BTL	1 600 000	-
Emprunts UIB	7 027 670	-
Emprunts Obligataires	22 512 000	14 970 000
Échéances à moins d'un an sur emprunts	34 112 339	17 045 272
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	27 271	15 014
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	7 673 000	4 630 000
Intérêts courus non échus sur emprunts bancaires	1 472 167	771 164
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	1 018 822	1 018 197
Total	111 231 624	72 105 207

5.1.7 PA 4 - Autres passifs

Le solde des autres passifs s'élève au 31/12/2023 à 8 424 413 DT contre 6 464 204 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Avance sur subvention UE	917 722	917 722
Dettes Fournisseurs (**)	1 269 133	1 289 063
Etat d'impôt sur les sociétés à payer	1 107 610	780 851
Etat, autres impôts et taxes	250 567	217 871
Sommes reçues des clients en attente d'affectation	1 352 645	997 497
Provisions pour risques et charges	722 831	571 468
Autres passifs	2 803 905	1 689 732
Total	8 424 413	6 464 204

(**) Dont une ancienne dette de 1 049 061 DT soit l'équivalent de 356 348 € à l'égard de Adie International en contrepartie de ses services d'assistance lors de la période de création et de préexploitation. Taysir a relancé la procédure de règlement de cette dette auprès de la Banque centrale afin de pouvoir être payée sur la créance relative à la subvention UE à recevoir qui transite via ADIE ; étant donné que cette dernière a déjà opéré la compensation à son niveau dans l'attente du dénouement de cette opération. Notons que cette dette n'a pas fait l'objet d'actualisation au taux de clôture de l'exercice.

5.1.8 CP 4 - Autres capitaux propres

Le solde des autres capitaux propres s'élève au 31/12/2023 à 1 515 227 DT contre 1 586 160 DT au 31/12/2022 Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Fonds de dotation QFF	1 306 900	1 306 900
Subvention d'investissement BEI	78 005	78 005
Subvention d'investissement MONACO	403 765	403 765
Total des subventions d'investissement	1 788 670	1 788 670
Résorption subvention d'investissement BEI	(42 329)	(16 587)
Résorption subvention d'investissement MONACO	(231 114)	(185 923)
Total Résorption subventions d'investissement	(273 443)	(202 510)
Total	1 515 227	1 586 160

5.1.9. Capitaux propres :

Le solde des capitaux propres s'élève au 31/12/2023 à 47 904 269 DT contre 35 307 717 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Capital	Subventions	Résorption des subventions	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Total des CP avant affectation au 31.12.2022	12 000 000	1 788 670	(202 510)	751 277	10 646 888	10 323 392	35 307 717
Affectation du résultat de l'exercice 2022	-	-	-	448 723	9 874 669	(10 323 392)	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Résorptions des subventions d'investissement	-	-	(70 933)	-	-	-	(70 933)
Total des CP avant résultat au 31.12.2023	12 000 000	1 788 670	(273 443)	1 200 000	20 521 557		35 236 784
Résultat de la période	-	-	-	-	-	12 667 485	12 667 485
Total des CP avant affectation au 31/12/2023	12 000 000	1 788 670	(273 443)	1 200 000	20 521 557	12 667 485	47 904 269

Le capital social est composé de 120 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT chacun, la répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nbre d'actions	Valeur Nominal en DT	Pourcentage
Horchani Finances	119 994	11 999 400	99.99%
Horchani Pêches	1	100	0%
HDPM	1	100	0%
STUMAC	1	100	0%
M,Rached Horchani	1	100	0%
Mme Naila Horchani	1	100	0%
Mme Rim Loukil	1	100	0%
Total	120 000	12 000 000	100%

5.2. Notes sur l'état de résultat

5.2.1 Produits d'exploitation de microfinance

Les intérêts sur portefeuille de crédit s'élèvent au 31/12/2023 à 35 237 903 DT contre 28 744 424 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur créances à la clientèle	34 961 738	28 591 942
Intérêt sur créance à la clientèle ICNE	276 165	152 482
Intérêts et revenus assimilés	35 237 903	28 744 424

Les commissions de gestion et de mise en place des crédits s'élèvent au 31/12/2023 à 2 397 183 DT contre 1 549 760 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Commissions de mise en place	2 271 527	1 531 999
Commission vente carte CCP	26 082	17 761
Autres commissions (CRA)	99 574	-
Total	2 397 183	1 549 760

Les revenus sur portefeuille de placement à court terme s'élèvent à 518 517 DT au 31/12/2023 contre 733 454 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur placement à terme	436 492	643 028
Intérêts sur compte courant	82 025	90 426
Gains sur portefeuille-titres de placement à CT	518 517	733 454

5.2.2 CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et charges assimilées s'élèvent au 31/12/2023 à 8 556 925 DT contre 7 063 538 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts emprunts et dettes Amen Bank	1 975 717	1 425 561
Intérêts emprunts et dettes Banque de Tunisie	-	10 046
Intérêts emprunts et dettes BH	879 966	1 115 273
Intérêts emprunts et dettes Attijari Bank	398 702	411 104
Intérêts emprunts et dettes UBCI	1 035 774	457 532
Intérêts emprunts et dettes BIAT	1 347 516	1 425 867
Intérêts emprunts et dettes STB	456 545	325 937
Intérêts emprunts obligataires	1 982 730	1 396 411
Intérêts emprunts ATB	181 713	221 766
Intérêts des emprunts et dettes HF	52 240	-
Intérêts emprunts BTL	33 332	-
Intérêts emprunts UIB	15 433	-
Intérêts Financement leasing	9 113	5 158
Intérêts emprunts ABC	188 144	268 883

Total	8 556 925	7 063 538
--------------	------------------	------------------

5.2.3 CH 2 - Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent au 31/12/2023 à 969 131 DT contre 806 077 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Frais et commissions bancaires	183 230	263 862
Commissions d'assurance	607 053	379 806
Dotations aux résorptions des frais d'émission des emprunts	178 848	162 409
Total	969 131	806 077

5.2.4 PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs s'élèvent au 31/12/2023 à 1 757 267 DT contre 1 792 161 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux Provisions sur crédits à la clientèle	1 354 702	1 061 778
Dotation aux provisions pour risque et charges	257 431	168 298
Pertes sur créances de l'exercice (passage en perte)	2 535 334	1 937 879
Pertes sur intérêts de report COVID 19	79 805	209 588
Autres pertes	38 323	61 374
Reprises sur provisions pour dépréciation sur crédits à la clientèle	(2 120 251)	(1 453 621)
Reprises sur provisions pour risque et charges	(106 067)	(65 943)
Produit de recouvrement sur les créances radiées	(282 010)	(127 192)
Total	1 757 267	1 792 161

5.2.5 PR 7 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à 422 772 DT contre 1 039 342 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Facturation Taysir conseil	95 961	258 945
Commissions d'assurance BH	215 670	154 368
Subvention d'exploitation	-	498 800
Résorption des subventions d'investissement	70 933	101 195
Autres Produits d'exploitation	40 208	25 474
Gain de change	-	560
Total	422 772	1 039 342

5.2.6 CH 6 - Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2023 à 7 611 490 DT contre 6 187 931 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	5 477 095	4 595 528
Congés payés	43 037	113 033
Avantages en nature	508 487	327 834
Salaires Bruts SIVP	417 474	251 935
Provision pour prime à servir	97 746	17 754
Charges salariales	6 543 839	5 306 084
Charge patronales CNSS	858 681	716 448
Accident de travail	25 996	22 359
Cotisation de sécurité sur rémunérations additionnelles	7 205	6 740
Charges sociales	891 882	745 547
TFP	117 179	87 344
FOPROLOS	58 590	48 956
Charges fiscales	175 769	136 300
Total	7 611 490	6 187 931

5.2.7 CH 7 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à 4 092 800 DT contre 3 431 209 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Achats fournitures et matières consommables	303 364	200 468
Charges locatives	1 298 814	1 063 821
Entretien et réparations	494 936	402 977
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	501 471	427 968
Frais de missions et réceptions	376 223	403 947
Frais postaux et de Télécommunication	188 240	149 638
Contribution Autorité de Contrôle de Microfinance	214 690	155 303
Autres charges	35 456	82 159
Impôt et taxe	628 356	519 451
Jetons de présence	51 250	25 477
Total	4 092 800	3 431 209

5.2.8 CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31/12/2023 à 280 946 DT contre 197 726 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	60 517	27 089
Immobilisations corporelles	220 429	170 637
Total	280 946	197 726

5.3. Notes sur les engagements hors Bilan

5.3.1. Garanties Recues sur les crédits :

Les engagements reçus s'élèvent au 31/12/2023 à 139 219 154 DT contre un solde de 103 023 995 DT au 31/12/2022 et qui représentent les garanties reçues sur les crédits actifs. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçus (Caution solidaire personne physiques)	105 404 054	82 664 951
Garanties reçu (Fond de commerce)	396 420	263 592
Garanties reçu (Matériel roulant)	33 418 680	20 095 452
Total	139 219 154	103 023 995

5.3.2. Garanties Accordées :

Les engagements accordés s'élèvent au 31/12/2023 à 8 100 DT et correspondent à une caution de garantie accordée à notre fournisseur de carburant SHELL.

5.3.3. Créances radiées :

Le solde des créances radiées s'élève au 31/12/2023 à 2 434 174 DT en principal et intérêt contre 1 681 515 DT au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Passage en perte principale	2 030 946	1 391 766
Passage en perte en intérêts	403 228	289 749
Total	2 434 174	1 681 515

5.3.4. Engagement sur les financements accordés :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Financements accordés à la clientèle	132 000	9 000
Total	132 000	9 000

5.3.5. Engagement sur les financements recus :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Financement reçus des établissements bancaires	7 000 000	15 000 000
Total	7 000 000	15 000 000

6. Note sur l'état des flux de trésorerie :

La trésorerie de fin de l'exercice est composée par les éléments suivants :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
BH	461 310	588 095
Compte CCP	1 196 408	320 893
Amen Bank	3 021 326	570 864
UBCI	406 851	44 302

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
BTK	-	46
Banque de Tunisie	62	40
Attijari Bank	39 667	187 710
STB	4 806	17 388
BIAT	376 993	96 189
Caisses en Dinars	423 779	252 147
Via mobile-Swared	163 665	133 568
ABC BANK	65 033	87 571
ATB	210 577	75 739
QNB	31 691	32 364
BTL	59 867	-
BTE	121 351	-
UIB	365	-
Dépôt à terme Tanit SICAV	3 088	3 088
Dépôt à terme ABOP	10 000 000	-
Dépôt à terme STB	-	-
Dépôt à terme QNB	-	5 000 000
Dépôt à terme BH	-	3 000 000
Dépôt à terme BTE	10 500 000	-
Produits à recevoir	148 066	-
Total	27 234 905	10 410 004

7. Note sur les parties liées :

7.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Taysir Microfinance sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Taysir Microfinance. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- Taysir Conseil ;
- Horchani Immobilière ;
- Horchani Finance
- Mr. Horchani ;
- BH Bank.

7.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2023, se présentent comme suit :

7.2.1 Transactions réalisées avec Taysir Conseil :

- Eu égard la gestion par Taysir Conseil de certains projets dans le cadre de sa mission en tant qu'association, Taysir Conseil et Taysir microfinance ont conclu un certain nombre de conventions de collaboration par lesquelles, Taysir Microfinance devrait assister l'Association dans l'exécution des projets suivants :

✓ **JEUN'ESS Refund :**

Soutien de structures de l'Economie Sociale et Solidaire, impactées par la COVID-19, qui a mis en place un « Fonds Urgence COVID » destiné à soutenir 43 structures de l'ESS vertes traversant des difficultés pour donner suite à la pandémie de la COVID-19. Ce fonds se traduit sous forme d'accompagnement et de subventions et a pour vocation de soutenir ces structures dans la mise en œuvre d'un plan de relance et de réorientation. Le projet vise la création d'emploi décent pour les jeunes et les femmes dans les zones défavorisées et la transition vers l'économie formelle à travers la promotion de l'ESS.

La mission principale de l'équipe de Taysir était la révision et la finalisation des plans de continuité et l'accompagnement technique des bénéficiaires, et ce afin de mettre en place de façon efficiente les plans finaux. En sus des accompagnements techniques dans les 7 gouvernorats : Kébili, Gabes, Sidi Bouzid, Kasserine, Kairouan, Kef et Jendouba, Taysir Conseil a accompagné ces ESS dans la mise en œuvre de ces plans de continuité par l'achat de matériel.

Les prestations demandées par Taysir Conseil à Taysir Microfinance dans le cadre de cette mission sont détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, et ont fait l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet cité au préambule.

Montant de la facturation au 31 décembre 2023 : 64 052 DT.

✓ **JEUN'ESS SIF : Social Innovation Fund :**

Taysir Conseil en partenariat avec l'OIT et financé par l'UE, ont mis en place le « Social Innovation Fund » afin d'accompagner et de financer des initiatives prometteuses des ESS proposées par les jeunes de Gabes. Le choix des jeunes (notamment femmes) était à travers des appels à projets afin de garantir un accès équitable aux opportunités offertes à tous les candidats potentiels, notamment ceux habituellement exclus des circuits d'information liés aux projets de coopération. Une attention particulière était prêtée aux dimensions inclusives, genre et environnement.

La sélection a favorisé les projets présentant de réels atouts en termes de valorisation des richesses locales, environnement et de création d'emplois. Des activités de sensibilisation, d'information et de soutien à l'émergence de projets ont été mises en œuvre en amont des appels à projet. Taysir Conseil en collaboration avec l'équipe de l'OIT ont organisé au profit des jeunes des sessions de formation sur l'ESS afin de vulgariser le concept. Taysir Conseil a fourni aux jeunes des coachings et des formations en : Business Plan, Pitching, profiling, création ESS, et ce afin de bien élaborer leurs propositions de projets, en fonction de leurs besoins.

Les prestations demandées par Taysir Conseil à Taysir Microfinance dans le cadre de cette mission sont détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou

équivalent, et ont fait l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet cité au préambule.

Montant de la facturation au 31 décembre 2023 : 29 140 DT.

7.2.2 Transactions réalisées avec Horchani Immobilière :

- Taysir a conclu, en date du 16 Mai 2022, un contrat de location avec la société « Immobilière HORCHANI » portant sur une partie du rez- de- chaussée de l'immeuble construit sur le terrain et titre foncier n°59219 Tunis située à la Place Mendès France, Mutuelle-ville d'une superficie totale et approximative de 520 mètres carrés environ y compris les surfaces communes.

La location objet du contrat est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans qui prend effet à partir du 1^{er} Octobre 2022 et qui prend fin le 30 Septembre 2027.

Les charges locatives se rattachant à l'exercice 2023 s'élèvent à 181 181 DT.

7.2.3 Transactions réalisées avec Horchani Finance :

- Une convention de prêt a été conclue entre Taysir Microfinance et la société Horchani Finance le 15 septembre 2023, en vertu de laquelle la société HORCHANI Finance accorde un crédit direct à court ou moyen terme dont le montant variera à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins de la société Taysir.

Les charges d'intérêts relatives aux dits crédits se rattachant à l'exercice 2023 s'élèvent à 52 240 DT.

- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et la société Horchani Finance le 23 novembre 2020, en vertu de laquelle la société Horchani finance a accordé son aval par le biais du nantissement du premier rang sur les 287 500 titres Amen Bank qu'elle détient, au profit de la BIAT et ce en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par Taysir Microfinance auprès de la BIAT. En contrepartie de son engagement, la société Horchani Finance perçoit une rémunération annuelle de 3% (H.T) calculée sur la base de l'encours du crédit.

Les charges se rattachant à l'exercice 2023 s'élèvent à 105 043 DT.

7.2.4 Transactions réalisées avec société « Tunisie Valeurs » :

- Un protocole d'accord a été conclu et signé entre la société Taysir Microfinance et la société Tunisie Valeurs le 17 Avril 2023, en vertu duquel la société « Tunisie Valeurs » a accepté d'accompagner Taysir Microfinance dans le pilotage et le placement des emprunts obligataires privés du marché financier Tunisien. Par ailleurs, la société Taysir Microfinance s'engage à payer à la société « Tunisie Valeurs » au titre de la mission précitée une commission de placement égale à 0.7% HT du montant global de chaque emprunt payable à la clôture des souscriptions. La présente convention prendra effet à compter de sa date de

signature, elle restera en vigueur jusqu'à la clôture de l'opération et au plus tard 36 mois à compter de sa date de signature.

Le total des commissions d'engagements payable à « Tunisie Valeurs » à ce titre s'élève pour l'exercice 2023 à 126 742 DT.

7.2.5 Transactions réalisées avec BH Bank :

- La société a contracté un emprunt à moyen terme en janvier 2020 auprès de BH Bank, d'un montant de 12 000 000 DT remboursable sur 5 ans. Au 31 Décembre 2022 le crédit est totalement débloqué.
- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et BH Bank au cours de l'exercice 2019, en vertu de laquelle BH Bank a émis une garantie bancaire au profit des porteurs des obligations de l'emprunt obligataire « Taysir Microfinance 2019-1 » qui s'élève à 5 000 000DT.
- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et BH Bank au cours de l'exercice 2019, en vertu de laquelle BH Bank a émis une garantie bancaire au profit des porteurs des obligations de l'emprunt obligataire « Taysir Microfinance 2019-2 » qui s'élève à 5 000 000DT.
- La société a signé un contrat de prêt à moyen terme auprès de la BH Bank, d'un montant de 3 000 000 DT. Le crédit a été débloqué, le 30 janvier 2019, remboursable sur 5 ans. Les charges financières se rattachant à l'exercice 2023 s'élèvent à 879 966 DT.

7.2.6 Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, Membres du conseil d'administration et des comités réglementaires

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se résument comme suit :

(Chiffres en DT)

	Directrice Générale		Directeurs Généraux adjoints		Membres du conseil d'administration et des comités réglementaires	
	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2023	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2023	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2023
<i>Avantages à court (*)</i>	315 175	-	537 829	35 525	51 250	51 250

(*) Y compris les charges sociales, fiscales et congés payés

8. Note sur les événements postérieurs :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 8 Mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires de « TAYSIR MICROFINANCE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « TAYSIR MICROFINANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total capitaux propres de 47 904 269 DT dont un résultat bénéficiaire de l'exercice de 12 667 485 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « TAYSIR MICROFINANCE » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous

incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 08 mars 2024.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. La conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15/03/2024

Les Commissaires aux Comptes

TUNISIE AUDIT ET CONSEIL

ECC-MAZARS

WASSIM CHAKROUN

BORHEN CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « TAYSIR MICROFINANCE »

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 nouveau et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

A.1 Opérations avec TAYSIR Conseil :

Eu égard la gestion par Taysir Conseil de certains projets dans le cadre de sa mission en tant qu'association, Taysir Conseil et Taysir microfinance ont conclu ensemble des conventions de collaboration par lesquelles, Taysir Microfinance devrait assister Taysir Conseil dans l'exécution des projets suivants :

a- JEUN'ESS Refund :

Soutien de structures de l'Economie Sociale et Solidaire, impactées par la COVID-19, qui a mis en place un « Fonds Urgence COVID » destiné à soutenir 43 structures de l'ESS vertes traversant des difficultés pour donner suite à la pandémie de la COVID-19. Ce fonds se traduit sous forme d'accompagnement et de subventions et a pour vocation de soutenir ces structures dans la mise en œuvre d'un plan de relance et de réorientation. Le projet vise la création d'emploi décent pour les jeunes et les femmes dans les zones défavorisées et la transition vers l'économie formelle à travers la promotion de l'ESS.

La mission principale de l'équipe de Taysir était la révision et la finalisation des plans de continuité et l'accompagnement technique des bénéficiaires, et ce afin de mettre en place de façon efficiente les plans finaux. En sus des accompagnements techniques dans les 7 gouvernorats : Kébili, Gabes, Sidi Bouzid, Kasserine, Kairouan, Kef et Jendouba, Taysir Conseil a accompagné ces ESS dans la mise en œuvre de ces plans de continuité par l'achat de matériel.

Les prestations demandées par Taysir Conseil à Taysir Microfinance dans le cadre de cette mission sont détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, et ont fait l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet cité au préambule.

Montant de la facturation au 31 décembre 2023 : 64 052 DT.

b- JEUN'ESS SIF : Social Innovation Fund :

Taysir Conseil en partenariat avec l'OIT et financé par l'UE, ont mis en place le « Social Innovation Fund » afin d'accompagner et de financer des initiatives prometteuses des ESS proposées par les jeunes de Gabes. Le choix des jeunes (notamment femmes) était à travers des appels à projets afin de garantir un accès équitable aux opportunités offertes à tous les candidats potentiels, notamment ceux habituellement exclus des circuits d'information liés aux projets de coopération. Une attention particulière était prêtée aux dimensions inclusives, genre et environnement.

La sélection a favorisé les projets présentant de réels atouts en termes de valorisation des richesses locales, environnement et de création d'emplois. Des activités de sensibilisation, d'information et de soutien à l'émergence de projets ont été mises en œuvre en amont des appels à projet. Taysir Conseil en collaboration avec l'équipe de l'OIT ont organisé au profit des jeunes des sessions de formation sur l'ESS afin de vulgariser le concept. Taysir Conseil a fourni aux jeunes des coachings et des formations en : Business Plan, Pitching, profiling, création ESS, et ce afin de bien élaborer leurs propositions de projets, en fonction de leurs besoins.

Les prestations demandées par Taysir Conseil à Taysir Microfinance dans le cadre de cette mission sont détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, et ont fait l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet cité au préambule.

Montant de la facturation au 31 décembre 2023 : 29 140 DT.

A.2 Opérations avec la société « HORCHANI FINANCE » :

Une convention de prêt a été conclue entre Taysir Microfinance et la société Horchani Finance le 15 septembre 2023, en vertu de laquelle la société HORCHANI Finance accorde un crédit direct à court ou moyen terme dont le montant variera à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins de la société Taysir.

Les charges d'intérêts relatives aux dits crédits se rattachant à l'exercice 2023 s'élèvent à 52 240 DT.

A.3 Opérations avec la société « Tunisie Valeurs » :

Un protocole d'accord a été conclu et signé entre la société Taysir Microfinance et la société Tunisie Valeurs le 17 Avril 2023, en vertu duquel la société « Tunisie Valeurs » a accepté d'accompagner Taysir Microfinance dans le pilotage et le placement des emprunts obligataires privés du marché financier Tunisien.

Par ailleurs, la société Taysir Microfinance s'engage à payer à la société « Tunisie Valeurs » au titre de la mission précitée une commission de placement égale à 0.7% HT du montant global de chaque emprunt payable à la clôture des souscriptions.

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature, elle restera en vigueur jusqu'à la clôture de l'opération et au plus tard 36 mois à compter de sa date de signature.

Le total des commissions d'engagements payable à « Tunisie Valeurs » à ce titre s'élève pour l'exercice 2023 à 126 742 DT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Opérations avec Horchani immobilière :

Taysir a conclu, en date du 16 Mai 2022, un contrat de location avec la société «HORCHANI Immobilière » portant sur une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble construit sur le terrain et titre foncier n°59219 Tunis située à la Place Mendès France, Mutuelle-ville d'une superficie totale et approximative de 520 mètres carrés environ y compris les surfaces communes.

La location objet du contrat est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans qui prend effet à partir du 1er octobre 2022 et qui prend fin le 30 septembre 2027.

Les charges locatives se rattachant à l'exercice 2023 s'élèvent à 181 181 DT.

B.2 Opérations avec « Horchani Finance » :

Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et la société Horchani Finance le 23 novembre 2020, en vertu de laquelle la société Horchani finance a accordé son aval par le biais du nantissement du premier rang sur les 287 500 titres Amen Bank qu'elle détient, au profit de la BIAT et ce en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par Taysir Microfinance auprès de la BIAT. En contrepartie de son engagement, la société Horchani Finance perçoit une rémunération annuelle de 3% (H.T) calculée sur la base de l'encours du crédit.

Les charges se rattachant à l'exercice 2023 s'élèvent à 105 043 DT.

B.3 Emprunt auprès de la BH Bank :

- La société a contracté un emprunt à moyen terme en janvier 2020 auprès de BH Bank, d'un montant de 12 000 000 DT remboursable sur 5 ans.
- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et BH Bank au cours de l'exercice 2019, en vertu de laquelle BH Bank a émis une garantie bancaire au profit des porteurs des obligations de l'emprunt obligataire « Taysir Microfinance 2019-1 » qui s'élève à 5 000 000 DT.
- Une convention a été conclue entre Taysir Microfinance et BH Bank au cours de l'exercice 2019, en vertu de laquelle BH Bank a émis une garantie bancaire au profit des porteurs des obligations de l'emprunt obligataire « Taysir Microfinance 2019-2 » qui s'élève à 5 000 000 DT.

- La société a signé un contrat de prêt à moyen terme auprès de la BH Bank, d'un montant de 3 000 000 DT. Le crédit a été débloqué, le 30 janvier 2019, remboursable sur 5 ans.

Les charges financières se rattachant à l'exercice 2023 s'élèvent à 879 966 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visées par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société a été fixée par le Conseil d'Administration du 08 février 2019. Elle reçoit une rémunération annuelle brute.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes de la société a été fixée par le Conseil d'Administration du 08 février 2019 et du conseil du 12 octobre 2021. Une augmentation salariale a été fixée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2023. La rémunération est composée d'un salaire brut annuel et la mise à disposition d'une carte de carburant.
- Les membres du Conseil d'Administration, les présidents du Comité Permanent d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se résument comme suit :

(Chiffres en DT)

	Directrice Générale		Directeurs Généraux adjoints		Membres du conseil d'administration et des comités réglementaires	
	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2023	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2023	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2023
<i>Avantages à court (*)</i>	315 175	-	537 829	35 525	51 250	51 250

() Y compris les charges sociales, fiscales et congés payés*

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis, le 15/03/2024

Les Commissaires aux Comptes

TUNISIE AUDIT ET CONSEIL

ECC-MAZARS

WASSIM CHAKROUN

BORHEN CHEBBI

SICAV ENTREPRISE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2024 faisant ressortir un total de 21 394 318 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 308 106 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 21 372 735 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes
Walid MASMOUDI

SICAV ENTREPRISE SA

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		11 050 426	11 390 410	14 056 201
Titres OPCVM		840 336	1 206 726	1 439 613
	3.1	11 890 762	12 597 136	15 495 814
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	5 946 485	7 106 170	10 259 859
Disponibilités	3.3	3 557 071	5 273 996	3 271 107
		9 503 556	12 380 166	13 530 966
TOTAL ACTIF		21 394 318	24 977 302	29 026 780
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	17 663	57 017	24 968
Autres créditeurs divers	3.5	3 920	2 975	5 772
TOTAL PASSIF		21 583	59 992	30 740
Capital	3.6	20 794 810	24 301 069	27 549 537
Sommes distribuables	3.7	577 925	616 241	1 446 503
Sommes distribuables des exercices antérieurs		26	219	247
Sommes distribuables de l'exercice en cours		577 899	616 022	1 446 256
ACTIF NET		21 372 735	24 917 310	28 996 040
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 394 318	24 977 302	29 026 780

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2024 AU 30 JUIN 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres		213 703	442 970	188 392	390 587	813 433
Dividendes		-	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	213 703	442 970	188 392	390 587	813 433
Revenus des placements monétaires	4.2	150 174	411 984	174 751	251 801	798 981
<i>Total des revenus des placements</i>		363 877	854 954	363 143	642 388	1 612 414
Charges de gestion des placements	4.3	<58 009>	<131 153>	<57 018>	<105 179>	<256 436>
Revenu net des placements		305 868	723 801	306 125	537 209	1 355 978
Autres charges	4.4	<9 483>	<23 800>	<13 222>	<19 944>	<50 003>
Résultat d'exploitation		296 385	700 001	292 903	517 265	1 305 975
Régularisation du résultat d'exploitation		<128 497>	<122 102>	105 771	98 757	140 281
Sommes distribuables de la période		167 888	577 899	398 674	616 022	1 446 256
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		128 497	122 102	<105 771>	<98 757>	<140 281>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<62 540>	<65 267>	<83 856>	<67 023>	<97 494>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		74 261	103 445	99 957	100 992	200 216
Résultat net de la période		308 106	738 179	309 004	551 234	1 408 697

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2024 AU 30 JUIN 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	308 106	738 179	309 004	551 234	1 408 697
Résultat d'exploitation	296 385	700 001	292 903	517 265	1 305 975
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<62 540>	<65 267>	<83 856>	<67 023>	<97 494>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	74 261	103 445	99 957	100 992	200 216
Distributions de dividendes	<1 446 453>	<1 446 453>	<809 138>	<809 138>	<809 138>
Transactions sur le capital	<7 583 745>	<6 915 031>	6 391 265	5 265 025	8 486 292
Souscriptions	23 602 725	25 675 002	27 869 474	37 081 280	62 926 814
Capital	22 761 358	24 703 192	26 470 234	35 270 527	60 211 795
Régularisation des sommes non distribuables	27 915	39 403	35 464	45 894	108 814
Régularisation des sommes distribuables	813 452	932 407	1 363 776	1 764 859	2 606 205
Rachats	<31 186 470>	<32 590 033>	<21 478 209>	<31 816 255>	<54 440 522>
Capital	<30 174 529>	<31 487 496>	<20 238 219>	<30 111 720>	<51 875 994>
Régularisation des sommes non distribuables	<36 948>	<48 004>	<27 479>	<38 454>	<98 653>
Régularisation des sommes distribuables	<974 993>	<1 054 533>	<1 212 511>	<1 666 081>	<2 465 875>
Variation de l'actif net	<8 722 092>	<7 623 305>	5 891 131	5 007 121	9 085 851
Actif net					
En début de la période	30 094 827	28 996 040	19 026 179	19 910 189	19 910 189
En fin de la période	21 372 735	21 372 735	24 917 310	24 917 310	28 996 040
Nombre d'actions					
En début de la période	269 880	263 857	173 371	183 692	183 692
En fin de la période	198 880	198 880	233 304	233 304	263 857
Valeur liquidative	107,465	107,465	106,802	106,802	109,893
Taux de rendement annualisé	5,18%	5,59%	5,35%	5,24%	5,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés		Nombre	Coût	Valeur	% Actif
Code isin	Désignation du titre	de titres	d'acquisition	actuelle	
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	60 000	60 376	0,28%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	160 840	161 188	0,75%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	26 580	28 145	0,13%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	500 000	526 799	2,46%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	64 000	64 517	0,30%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	3 000	57 600	59 734	0,28%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000	530 853	2,48%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	400 000	424 742	1,99%
TN0001900844	BH 2009	5 000	38 000	38 805	0,18%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	122 500	127 010	0,59%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	45 000	45 724	0,21%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	18 750	19 106	0,09%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	750	30 000	30 490	0,14%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	417 600	423 876	1,98%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	33 100	34 492	0,16%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	450 000	470 138	2,20%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	160 000	166 829	0,78%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	368 000	380 455	1,78%
Total obligations de sociétés			3 451 970	3 593 279	16,80%
Emprunt national					
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 498 288	7,00%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	12 000	1 200 000	1 235 310	5,77%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	183	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 059 404	4,95%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	7 800	780 000	828 752	3,87%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	5 200	520 000	552 286	2,58%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	627 688	2,93%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	419 706	1,96%
Total emprunt national			5 900 164	6 221 617	29,08%
Bons du trésor assimilables					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 235 530	5,78%
Total bons du trésor assimilables			1 135 011	1 235 530	5,78%

	Total obligations et valeurs assimilées	10 487 145	11 050 426	51,65%	
	Titres OPCVM				
TN0002100998	TUNISIE SICAV	7 000	839 349	840 336	3,93%
	Total OPCVM	839 349	840 336	3,93%	
	Total	11 326 494	11 890 762	55,58%	

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
	Certificats de dépôts				
TNC5N3TYCQQ1	AMEN BANK au 06/07/2024/10J/8,97%	500 000	499 006	499 503	2,33%
	Total émetteur AMEN BANK	500 000	499 006	499 503	2,33%
TNQ35MXST4I3	BT au 15/07/2024/20J/9,47%	500 000	497 907	498 535	2,33%
TNL0430P18V0	BT au 18/07/2024/20J/9,47%	500 000	497 907	498 221	2,33%
	Total émetteur BT	1 000 000	995 814	996 756	4,66%
	BIAT au 14/08/2024/50J/8,97%	500 000	495 078	495 669	2,32%
	BIAT au 16/07/2024/20J/8,97%	500 000	498 017	498 512	2,33%
	Total émetteur BIAT	1 000 000	993 095	994 181	4,65%
TNO1SQBL5J1	BNA au 24/03/2025/270J/10,57%	500 000	470 619	471 054	2,20%
	Total émetteur BNA	500 000	470 619	471 054	2,20%
TN9W8RAFNPQ2	QNB au 10/07/2024/20J/9,97%	500 000	497 797	499 008	2,33%
TNB2F18ROVY0	QNB au 04/07/2024/10J/9,97%	500 000	498 895	499 669	2,34%
	Total émetteur QNB	1 000 000	996 692	998 677	4,67%
	Total certificats de dépôts	4 000 000	3 955 226	3 960 171	18,51%
	BTCT				
TN5V6HNGI1L8	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025, 8,99%	343 000	314 420	320 554	1,50%
	Total BTCT	343 000	314 420	320 554	1,50%
	Créances sur opérations de pensions livrées				
	Prise en pension de 244 titres BTA novembre 2025, 8%, BIAT au 23/09/2024-89J-8,97%	251 008	251 008	251 321	1,17%
	Prise en pension de 312 titres BTA mars 2026, 6,3%, BIAT au 27/09/2024-121J-8,97%	300 374	300 374	302 843	1,42%
	Prise en pension de 323 titres BTA janvier 2028, 7,5%, BIAT au 23/12/2024-306J-8,98%	300 824	300 824	310 654	1,45%
	Prise en pension de 825 titres BTA mars 2026, 6,3%, BIAT au 08/07/2024-10J-8,97%	800 344	800 344	800 942	3,74%
	Total créances sur opérations de pensions livrées	1 652 550	1 652 550	1 665 760	7,78%
	Total placements monétaires	5 922 196	5 946 485	5 946 485	27,79%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	3 400 936	5 149 669	3 363 090
Comptes à terme*	75 000	-	27 000
Liquidation émissions/rachats	65 312	113 086	<130 385>
Intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	19 779	14 051	14 252
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	<3 956>	<2 810>	<2 850>
	<u>3 557 071</u>	<u>5 273 996</u>	<u>3 271 107</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristiques</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 26/09/2024-93J-8,97%	51 000
BIAT au 11/11/2024-196J-8,96%	4 000
BIAT au 11/11/2024-251J-8,97%	5 000
BIAT au 11/11/2024-273J-8,98%	5 000
BIAT au 11/11/2024-266J-8,98%	8 000
BIAT au 11/11/2024-257J-8,98%	2 000
Total compte à terme	75 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Frais de distribution à payer	13 247	42 763	18 726
Frais de gestion à payer	4 416	14 254	6 242
	<u>17 663</u>	<u>57 017</u>	<u>24 968</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF à payer	1 766	2 030	2 497
Retenues à la source à payer	1 681	-	2 486
TCL à payer	273	745	389
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200	400
	<u>3 920</u>	<u>2 975</u>	<u>5 772</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2024

Montant	27 549 537
Nombre de titres	263 857
Nombre d'actionnaires	159

Souscriptions réalisées

Montant	24 703 192
Nombre de titres	236 644
Nombre d'actionnaires entrants	13

Rachats effectués

Montant	<31 487 496>
Nombre de titres	301 621
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<65 267>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	103 445
Régularisations des sommes non distribuables	<8 601>

Capital au 30 juin 2024

Montant	20 794 810
Nombre de titres	198 880
Nombre d'actionnaires	166

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2024 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	700 001	517 265	1 305 975
Régularisation du résultat d'exploitation	<122 102>	98 757	140 281
Sommes distribuables des exercices antérieurs	26	219	247
	<u>577 925</u>	<u>616 241</u>	<u>1 446 503</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Intérêts sur BTA	123 565	241 441	112 855	240 577	216 262
Intérêts sur obligations	90 138	201 529	75 537	150 010	597 171
	<u>213 703</u>	<u>442 970</u>	<u>188 392</u>	<u>390 587</u>	<u>813 433</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Revenus de prise en pension	81 933	225 855	104 733	140 512	425 377
Intérêts sur certificats de dépôt	38 298	134 480	58 037	90 018	310 624
Intérêts sur dépôts à vue et comptes à terme	24 560	37 272	11 415	20 542	49 788
Intérêts sur BTCT	5 383	14 377	566	729	13 192
	<u>150 174</u>	<u>411 984</u>	<u>174 751</u>	<u>251 801</u>	<u>798 981</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	43 507	98 365	42 763	78 884	192 327
Rémunérations du gestionnaire	14 502	32 788	14 255	26 295	64 109
	<u>58 009</u>	<u>131 153</u>	<u>57 018</u>	<u>105 179</u>	<u>256 436</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Redevances CMF	5 800	13 114	5 701	10 517	25 642
Autres retenues	2 566	8 255	6 115	7 289	19 542
TCL	1 017	2 231	1 056	1 738	4 219
Contribution sociale de solidarité	100	200	350	400	600
	<u>9 483</u>	<u>23 800</u>	<u>13 222</u>	<u>19 944</u>	<u>50 003</u>

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2024

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 30juin2024 faisant apparaître un total bilan de **584371,696** Dinars et un actif net de **583146,594**Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30juin2024, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 30juin 2024, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 15/04/2024. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 10/07/2024.

Tunis, le 26Juillet2024

Le Commissaire aux Comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

BILAN ARRETE AU 30JUIN 2024

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	390 186,322	435 058,167	415 212,121
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		330 450,284	352 837,413	329 953,228
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		59 736,038	82 220,754	85 258,893
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	0,000	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	189 417,921	179 500,322	170 289,691
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		165 676,023	147 905,388	160 990,824
AC2-B	DISPONIBILITES		23 741,898	31 594,934	9 298,867
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	4767,453	0	16,429
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		4 767,453	0,000	16,429
TOTAL ACTIF			584 371,696	614 558,489	585 518,241
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 071,315	1 438,032	1 041,216
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	153,787	14 857,102	5 114,924
TOTAL PASSIF			1 225,102	16 295,134	6 156,140
ACTIF NET			583 146,594	598 263,355	579 362,101
CP1	CAPITAL	CP1	577 640,564	601 889,272	581 023,198
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	5 506,030	-3 625,917	-1 661,097
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		5 284,685	-3 859,230	-2 697,470
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		221,345	233,313	1 036,373
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
ACTIF NET			583 146,594	598 263,355	579 362,101
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			584 371,696	614 558,489	585 518,241

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30JUN2024

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du 01/04/2024	Du 01/01/2024	Du 01/04/2023	Du 01/01/2023	Du 01/01/2023
			au 30/06/2024	au 30/06/2024	au 30/06/2023	au 30/06/2023	au 31/12/2023
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	10 321,932	13 937,970	6 957,425	8 023,617	19 050,288
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		9 496,390	12 034,390	5 879,375	5 879,375	14 726,275
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		825,542	1 903,580	1 078,050	2 144,242	4 324,013
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 670,113	5 446,640	1 158,583	1 949,181	6 520,079
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 773,605	3 653,814	1 158,583	1 949,181	5 524,024
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		896,508	1 792,826	0,000	0,000	996,055
REVENUS DES PLACEMENTS			12 992,045	19 384,610	8 116,008	9 972,798	25 570,367
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 130,009	-6 179,144	-3 163,715	-6 116,665	-12 697,865
REVENU NET DES PLACEMENTS			9 862,036	13 205,466	4 952,293	3 856,133	12 872,502
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 944,631	-7 920,781	-3 912,869	-7 715,363	-15 569,972
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 917,405	5 284,685	1 039,424	-3 859,230	-2 697,470
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		175,208	221,345	193,515	233,313	1 036,373
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			6 092,613	5 506,030	1 232,939	-3 625,917	-1 661,097
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-175,208	-221,345	-193,515	-233,313	-1 036,373
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		9 036,488	10 291,245	36 107,183	42 706,749	24 841,995
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		902,499	-1 629,376	-1 395,425	-1 395,425	-4 578,489
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1,077	-16,699	-8,956	-8,956	-11,181
RESULTAT NET DE LA PERIODE			15 855,315	13 929,855	35 742,226	37 443,138	17 554,855

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 30/06/2024

DESIGNATION	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2024	01/01/2024	01/04/2023	01/01/2023	01/01/2023
	au	au	au	au	au
	30/06/2024	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	15 855,315	13 929,855	35 742,226	37 443,138	17 554,855
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	5 917,405	5 284,685	1 039,424	-3 859,230	-2 697,470
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	9 036,488	10 291,245	36 107,183	42 706,749	24 841,995
AN1-C +/-VAL REAL...SUR CESSION DESTITRES	902,499	-1 629,376	-1 395,425	-1 395,425	-4 578,489
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1,077	-16,699	-8,956	-8,956	-11,181
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-5 942,061	-10 145,362	3 856,828	4 036,175	5 023,204
SOUSCRIPTIONS	430 875,795	882 371,823	504 165,761	1 004 345,208	1 873 116,519
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	390 000,000	807 100,000	468 000,000	938 600,000	1 716 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	52 299,842	96 509,528	52 180,490	93 362,097	203 876,653
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-10 692,959	-22 128,943	-11 346,000	-22 755,034	-41 621,397
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-731,088	891,238	-4 668,729	-4 861,855	-5 938,737
RACHATS	-436 817,856	-892 517,185	-500 309,033	-1 000 309,033	-1 868 093,315
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-394 800,000	-815 600,000	-463 600,000	-933 600,000	-1 711 800,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-53 748,717	-98 609,286	-52 810,506	-94 438,018	-204 768,604
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	10 824,565	22 361,994	11 239,329	22 633,817	41 500,179
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	906,296	-669,893	4 862,244	5 095,168	6 975,110
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 913,254	3 784,493	39 599,054	41 479,313	22 578,059
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	573 233,340	579 362,101	558 664,301	556 784,042	556 784,042
AN4-B FIN DE PERIODE	583 146,594	583 146,594	598 263,355	598 263,355	579 362,101
AN5 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 196	5 233	5 189	5 183	5 183
AN5-B FIN DE PERIODE	5 148	5 148	5 233	5 233	5 233
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	110,322	110,713	107,663	107,425	107,425
B- FIN DE PERIODE	113,276	113,276	114,325	114,325	110,713
AN6 TAUX DE RENDEMENT	2,68%	2,32%	6,19%	6,42%	3,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.04.2024 AU 30.06.2024

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30/06/2024	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			299 495,288	330 450,284	56,67%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	32 586,000	5,59%
TN0002200053	BT	10	56,600	51,010	0,01%
TNYHLWKDE9D7	BT DA 2022 -1/5	755	853,819	7,550	0,00%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	18 530,400	3,18%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	34 776,900	5,96%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206,440	17 887,664	3,07%
TN0007610017	SAH LILAS	3 500	31 190,428	30 716,000	5,27%
TNG73XSR2T07	SAH LILAS DA 2023-1/35	3 500	891,155	945,000	0,16%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	9 780,800	1,68%
TN0001100254	SFBT	1 625	23 729,777	20 619,625	3,54%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	24 705,000	4,24%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	11 209,055	1,92%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 329,646	43 549,540	7,47%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	16 000,000	2,74%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	2 358,240	0,40%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	31 590,000	5,42%
TN0003900107	UIB	1 000	22 592,816	23 549,000	4,04%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	11 588,500	1,99%
AC1-B Emprunts d'État			56 974,000	59 736,038	10,24%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	59 736,038	10,24%
Total portefeuille titres			356 469,288	390 186,322	66,91%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 30/06/2024, à **2588,230 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **10 321,932 dinars** du 01.04.2024 au 30.06.2024, contre **6 957 ,425 dinars** du 01.04.2023 au 30.06.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des actions	9 496,390	12 034,390	5 879,375	5 879,375	14 726,275
Revenus des emprunts d'État	825,542	1 903,580	1 078,050	2 144,242	4 324,013
Total	10 321,932	13 937,970	6 957,425	8 023,617	19 050,288

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2024, à **165 676,023 dinars**, contre un solde de **147 905,388 dinars** au 30.06.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
Bons de Trésors à Court Terme	105 605,246	147 905,388	110 892,303
Dépôt à terme	60 070,777	0,000	50 098,521
Total	165 676,023	147 905,388	160 990,824

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2024, à **105 605,245 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025	8,99	113	103 584,298	105 605,245	18,11%
	Total			103 584,298	105 605,245	18,11%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2024 à **60 070,777 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
DAT 92J-25/09/2024	8,97%	1	60 000,000	60 070,777	10,30%
Total			60 000,000	60 070,777	10,30%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2024, à **23 741,898 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.04.2024 au 30.06.2024 à **2 670,113 dinars**, contre **1 158,583 dinars** du 01.04.2023 au 30.06.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Bons du Trésor à court terme	1 773,605	3 653,814	1 158,583	1 949,181	5 524,024
Revenus des Dépôts à Terme	896,508	1 792,826	0,000	0,000	996,055
Total	2 670,113	5 446,640	1 158,583	1 949,181	6 520,079

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.04.2024 au 30.06.2024 s'élèvent, à **3 130,009 dinars**, contre

3 163,715 dinars du 01.04.2023 au 30.06.2023, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	2 956,121	5 835,857	2 987,950	5 776,841	11 992,417
Rémunération du dépositaire	173,888	343,287	175,765	339,824	705,448
Total	3 130,009	6 179,144	3 163,715	6 116,665	12 697,865

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.04.2024 au 30.06.2024 à **3 944,631 dinars**, contre **3 912,869 dinars** du 01.04.2023 au 30.06.2023 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance CMF	146,090	288,409	147,666	285,493	592,672
Impôts et Taxes	29,586	44,299	19,726	24,372	58,952
Rémunération CAC	775,609	1 484,534	747,943	1 444,314	2 886,324
Jetons de présence	1 402,642	2 805,284	1 406,491	2 797,526	6 000,000
Publicité et Publications	1 074,364	2 148,728	1 077,312	2 142,785	4 801,209
Charges Diverses	516,340	1 149,527	513,731	1 020,873	1 230,815
Total	3 944,631	7 920,781	3 912,869	7 715,363	15 569,972

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 30.06.2024 un solde de **4 767,453 dinars**, contre un solde nul au 30.06.2023 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
Autres créances d'exploitation (1)	745,869	0,000	16,429
Sommes à l'encaissement	101,811	0,000	0,000
Rémunération CAC (2)	1 759,314	0,000	0,000
Jetons de présence (2)	1 015,415	0,000	0,000
Diverses Publications (2)	777,765	0,000	0,000
Autres débiteurs divers(2)	367,279	0,000	0,000
Total	4 767,453	0,000	16,429

- (1) Ce compte inclut principalement les dividendes à recevoir.
(2) Ces comptes présentant des soldes débiteurs sont expliqués par le dépassement provisoire des règlements effectués pendant la période par rapport aux provisions cumulées relatives aux charges concernées (rémunération CAC, jetons de présence, diverses publications ...)

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2024 à **1 225,102 Dinars** contre **16 295,134 Dinars** au 30.06.2023 et

s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
PA1	Opérateurs créditeurs	1 071,315	1 438,032	1 041,216
PA2	Autres créditeurs divers	153,787	14 857,102	5 114,924
Total		1 225,102	16 295,134	6 156,140

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.06.2024 à **1 071,315 dinars** contre **1 438,032 dinars** au 30.06.2023 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	957,582	986,892	983,371
Dépositaire	113,733	451,140	57,845
Total	1 071,315	1 438,032	1 041,216

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.06.2024 à **153,787 dinars** contre **14 857,102 dinars** au 30.06.2023 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
État, impôts et taxes	103,891	770,388	91,542
Redevance CMF	47,323	48,778	48,598
Jetons de présence	0,000	6 109,365	1 938,841
Rémunération CAC	0,000	769,291	851,295
Diverses Publications	0,000	4 679,514	1 483,538
Autres Créditeurs divers	2,573	2 479,766	701,110
Total	153,787	14 857,102	5 114,924

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.06.2024** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)

- Montant : 523 300,00
- Nombre de titres : 5 233
- Nombre d'actionnaires : 13

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 807 100,000
- Nombre de titres émis : 8 071

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 815 600,000
- Nombre de titres rachetés : 8 156

Capital au 30.06.2024 : 577 640,564

- Montant en nominal : 514 800,000
- Sommes non Capitalisables (1) : 76 955,424
- Sommes capitalisées (2) : -14 114,860
- Nombres de titres : 5 148
- Nombre d'actionnaires : 12

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **76 955,424 Dinars** au 30.06.2024 et se détaillent comme suit :

	30/06/2024
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	70 410,012
1- Résultat non capitalisables de la période	8 645,170
♣ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 291,245
♣ +/- values réalisées sur cession de titres	-1 629,376
♣ Frais de négociation de titres	-16,699
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-2 099,758
♣ Aux émissions	96 509,528
♣ Aux rachats	-98 609,286
Total des sommes non capitalisables	76 955,424

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30.06.2024 à **-14 114,860 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au 30/06/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-12 686,814
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	-1 661,097
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	233,051
♣ Aux émissions	-22 128,943
♣ Aux rachats	22 361,994
Total des sommes capitalisées	-14 114,860

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2023 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 15/04/2024 statuant sur les états financiers de l'exercice 2023 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2023	-2 697,470
Régularisation du résultat capitalisable	1 036,373
Sommes capitalisées – Exercice 2023	-1 661,097

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 30.06.2024 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2024
Résultat capitalisable de la période	5 284,685
Régularisation du résultat capitalisable de la période	221,345
Résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Sommes capitalisables	5 506,030

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2024	30/06/2023
● Revenus des placements	3,765	1,906
● Charges de gestion des placements	-1,200	-1,169
● Revenus net des placements	2,565	0,737
● Autres charges d'exploitation	-1,539	-1,474
● Résultat d'exploitation	1,027	-0,737
● Régularisation du résultat d'exploitation	0,043	0,045
Sommes capitalisables de la période	1,070	-0,693
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,043	-0,045
● Variation des +/- valeurs potentielles/titres	1,999	8,161
● Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,317	-0,267
● Frais de négociation de titres	-0,003	-0,002
Résultat net de la période	2,706	7,155

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30/06/2024	30/06/2023
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	1,070%	1,069%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	1,372%	1,349%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	0,915%	-0,675%
Actif net moyen	577 275,106	572 003,643

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2024

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE arrêtés au 30 Juin 2024 faisant apparaître un total bilan de 714 670874,540 Dinars et un actif net de 712 754497,158 Dinars. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2024, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 26 Juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes
ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	372 399 687,519	278 604 635,643	322 072 643,228
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		58 226 947,109	52 505 399,130	62 323 015,927
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		284 104 209,845	198 933 294,264	244 462 308,651
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		30 068 530,565	27 165 942,249	15 287 318,650
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	341 295 909,037	278 949 923,562	201 836 535,051
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	261 976 741,076	211 697 419,005	191 450 016,778
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	79 319 167,961	67 252 504,557	10 386 518,273
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	975 277,984	200 932,821	3 083 718,792
TOTAL ACTIF			714 670 874,540	557 755 492,026	526 992 897,071
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 401 916,394	1 414 746,684	394 602,833
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	514 460,988	231 525,674	2 612 026,425
TOTAL PASSIF			1 916 377,382	1 646 272,358	3 006 629,258
ACTIF NET			712 754 497,158	556 109 219,668	523 986 267,813
CP1	CAPITAL	CP1	689 643 046,562	538 515 672,133	491 073 727,388
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	23 111 450,596	17 593 547,535	32 912 540,425
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		22 005 944,697	15 988 497,977	34 232 471,182
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		1 105 505,899	1 605 049,558	-1 319 930,757
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
ACTIF NET			712 754 497,158	556 109 219,668	523 986 267,813
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			714 670 874,540	557 755 492,026	526 992 897,071

		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/04/2024	01/01/2024	01/04/2023	01/01/2023	01/01/2023	
		au	au	au	au	au	
		30/06/2024	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6 632 137,854	12 211 060,509	4 919 500,001	9 233 045,883	18 798 766,070
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 152 589,610	2 294 878,855	1 089 374,671	2 147 748,018	4 450 170,887
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 865 914,434	9 302 547,844	3 354 384,322	6 609 556,857	13 872 854,175
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		613 633,810	613 633,810	475 741,008	475 741,008	475 741,008
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	7 508 800,902	14 107 767,290	5 109 402,789	9 073 540,229	20 416 758,193
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		2 019 400,979	3 610 306,969	1 871 466,987	3 543 840,185	6 833 219,765
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		5 489 399,923	10 497 460,321	3 237 935,802	5 529 700,044	13 583 538,428
REVENUS DES PLACEMENTS			14 140 938,756	26 318 827,799	10 028 902,790	18 306 586,112	39 215 524,263
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 043 059,876	-3 886 577,426	-1 049 299,628	-2 001 913,940	-4 283 272,891
REVENU NET DES PLACEMENTS			12 097 878,880	22 432 250,373	8 979 603,162	16 304 672,172	34 932 251,372
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-224 549,765	-426 305,676	-167 932,438	-316 174,195	-699 780,190
RESULTAT D'EXPLOITATION			11 873 329,115	22 005 944,697	8 811 670,724	15 988 497,977	34 232 471,182
PR4	RÉGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		771 550,114	1 105 505,899	1 424 890,418	1 605 049,558	-1 319 930,757
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			12 644 879,229	23 111 450,596	10 236 561,142	17 593 547,535	32 912 540,425
PR4-A	RÉGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-771 550,114	-1 105 505,899	-1 424 890,418	-1 605 049,558	1 319 930,757
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-611 723,141	-721 715,335	-453 332,372	-235 562,138	-107 397,520
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		323 310,666	807 799,746	237 450,000	279 781,364	1 022 230,519
RESULTAT NET DE LA PERIODE			11 584 916,640	22 092 029,108	8 595 788,352	16 032 717,203	35 147 304,181

		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		01/04/2024	01/01/2024	01/04/2023	01/01/2023	01/01/2023
		au	au	au	au	au
		30/06/2024	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	11 584 916,640	22 092 029,108	8 595 788,352	16 032 717,203	35 147 304,181
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	11 873 329,115	22 005 944,697	8 811 670,724	15 988 497,977	34 232 471,182
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-611 723,141	-721 715,335	-453 332,372	-235 562,138	-107 397,520
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	323 310,666	807 799,746	237 450,000	279 781,364	1 022 230,519
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	41 970 017,228	166 676 200,237	57 252 445,704	116 110 305,031	64 872 766,198
	SOUSCRIPTIONS	282 166 044,917	525 776 788,870	224 150 209,525	395 960 304,727	680 154 076,054
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	169 657 400,000	319 220 100,000	144 132 500,000	256 789 000,000	435 265 800,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	1 109 549,793	2 087 936,994	598 360,922	1 031 377,903	1 940 441,286
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	104 224 654,286	196 104 647,157	73 890 052,685	131 630 088,077	223 105 118,355
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	7 174 440,838	8 364 104,719	5 529 295,919	6 509 838,747	19 842 716,412
	RACHATS	-240 196 027,688	-359 100 588,632	-166 897 763,821	-279 849 999,696	-615 281 309,856
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-144 240 900,000	-217 065 600,000	-107 328 800,000	-181 285 500,000	-391 583 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-941 554,870	-1 427 728,817	-437 571,164	-727 564,963	-1 818 308,385
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-88 610 682,094	-133 348 660,995	-55 026 987,156	-92 932 145,544	-200 716 654,302
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-6 402 890,724	-7 258 598,820	-4 104 405,501	-4 904 789,189	-21 162 647,169
	VARIATION DE L'ACTIF NET	53 554 933,868	188 768 229,345	65 848 234,056	132 143 022,234	100 020 070,379
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	659 199 563,290	523 986 267,813	490 260 985,612	423 966 197,434	423 966 197,434
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	712 754 497,158	712 754 497,158	556 109 219,668	556 109 219,668	523 986 267,813
AN5	NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	4 000 678	3 233 298	3 183 475	2 796 477	2 796 477
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	4 254 843	4 254 843	3 551 512	3 551 512	3 233 298
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE LA PERIODE	164,771	162,059	154,002	151,607	151,607
B-	FIN DE LA PERIODE	167,516	167,516	156,584	156,584	162,059
AN6	TAUX DE RENDEMENT	1,67%	3,37%	1,67% (*)	3,28% (*)	6,89%

(*) Donnée retraitée pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 30/06/2024

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30/06/2024 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne détient pas des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2024. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% de l'Actif net
Obligations de sociétés			56 886 920,000	58 226 947,109	8,17%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	30 000	2 400 000,000	2 434 847,737	0,34%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	35 000	3 500 000,000	3 689 186,667	0,52%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	20 000	2 000 000,000	2 107 200,000	0,30%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	3 000	96 000,000	96 777,353	0,01%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	78 000	1 544 320,000	1 581 376,368	0,22%
TNFMH3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	10 000	600 000,000	621 403,279	0,09%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA TF	5 000	100 000,000	105 273,880	0,01%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	15 000	1 200 000,000	1 235 252,459	0,17%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	20 000	2 000 000,000	2 123 414,208	0,30%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	35 000	2 800 000,000	2 957 901,639	0,41%
TN0004700712	ATL Subordonné 2017	20 000	400 000,000	417 889,399	0,06%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A TF	10 000	400 000,000	419 446,994	0,06%
TN0PIDORGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	20 000	2 000 000,000	2 101 840,437	0,29%
TN8J8QFA4123	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TF	13 896	1 389 600,000	1 397 445,720	0,20%
TNG0JL1IN67	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	150 000	15 027 000,000	15 131 344,110	2,12%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TV	20 000	2 000 000,000	2 013 482,959	0,28%
TN0002601201	STB 2020-1 CA TF	20 000	400 000,000	406 996,164	0,06%
TN0002101988	TL 2017-2 - CAT.B - TF 8.20%	50 000	1 000 000,000	1 025 809,836	0,14%
TN0002102093	TL SUB 2018-CAT B TV TMM+3.00	10 000	400 000,000	415 943,257	0,06%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	20 000	1 200 000,000	1 263 491,147	0,18%

TN0002102150	TLF 2021-1 TF	23 000	920 000,000	935 060,778	0,13%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	38 500	2 310 000,000	2 350 828,142	0,33%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	20 000	800 000,000	827 602,186	0,12%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	45 000	3 600 000,000	3 654 108,493	0,51%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	10 000	800 000,000	827 077,596	0,12%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	30 000	3 000 000,000	3 029 135,342	0,42%
TNCYRNRQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	50 000	5 000 000,000	5 056 810,959	0,71%
AC1-B Emprunts d'Etat			272 529 912,000	284 104 209,845	39,86%
Obligations d'Etat			238 707 702,000	248 241 524,569	34,83%
TN000800083	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	250 000	25 000 000,000	26 755 178,082	3,75%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	170 000	17 000 000,000	18 009 902,466	2,53%
TN5QHxz8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 262 076,165	0,74%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 307 232,877	2,15%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	140 000	14 000 000,000	14 037 297,534	1,97%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	210 000	21 000 000,000	21 060 942,575	2,95%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	130 000	13 000 000,000	13 764 599,452	1,93%
TN0JN6PvvH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	120 000	12 000 000,000	12 768 814,028	1,79%
TNWL1ODSWXK1	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CA TV	20 980	207 702,000	223 329,062	0,03%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	70 000	7 000 000,000	7 323 050,959	1,03%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 246 338,630	0,74%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 937 578,082	2,24%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	100 000	10 000 000,000	10 620 906,301	1,49%
TNBII1MJCEF3	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	275 000	27 500 000,000	28 722 717,808	4,03%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	350 000	35 000 000,000	36 029 939,726	5,06%
TNX0K9990B08	EMPRUNT NATIONAL T2 2024 CB TF	170 000	17 000 000,000	17 171 620,822	2,41%
Bons du Trésor Assimilables			33 822 210,000	35 862 685,275	5,03%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	9 200	8 537 370,000	8 679 649,890	1,22%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	13 480	12 837 920,000	12 990 343,715	1,82%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	5 500	5 315 750,000	5 512 448,082	0,77%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	7 600	7 131 170,000	7 234 513,343	1,02%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA				1 445 730,245	0,20%
(1)					
AC1-C Titre des OPCVM			29 816 323,265	30 068 530,565	4,22%
TN0001800556	SICAV TRESOR	215 370	22 000 045,500	22 000 045,500	3,09%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERIE	18 245	2 000 051,936	1 997 042,965	0,28%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	7 900	799 385,200	919 962,900	0,13%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506 472,500	524 417,500	0,07%
TN4K0OJ4B695	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	29 625	4 000 204,500	4 109 876,250	0,58%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART CASH PLUS	50	510 163,629	517 185,450	0,07%
Total du portefeuille titres			359 233 155,265	372 399 687,519	52,25%

(1) Ce montant s'élevant au 30/06/2024 à 1 445 730,245Dinars correspond à l'amortissement

des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6 632 137,854 Dinars** du 01/04/2024 au 30/06/2024 contre **4 919 500,001 Dinars** du 01/04/2023 au 30/06/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2024	01/01/2024	01/04/2023	01/01/2023	01/01/2023
	au	au	au	au	au
	30/06/2024	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023
Revenus des Obligations de sociétés	1 152 589,610	2 294 878,855	1 089 374,671	2 147 748,018	4 450 170,887
Revenus des Emprunts d'État	4 865 914,434	9 302 547,844	3 354 384,322	6 609 556,857	13 872 854,175
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	613 633,810	613 633,810	475 741,008	475 741,008	475 741,008
Total	6 632 137,854	12 211 060,509	4 919 500,001	9 233 045,883	18 798 766,070

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à **261 976 741,076 Dinars**, contre **211 697 419,005 Dinars** au 30/06/2023 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
Certificats de Dépôt	194 562 839,497	153 153 835,948	140 165 877,197
Prise en pension livrée	67 413 901,579	58 543 583,057	51 284 139,581
Total	261 976 741,076	211 697 419,005	191 450 016,778

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Émetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an					193 561 275,074	194 562 839,497	27,30%
TNZSJXISIW15	CDP 270J 26/08/2024	8,99	BTK	4	1 898 934,351	1 977 933,477	0,28%
TN9VZ6ZAD2B1	CDP 270J 21/01/2025	10,56	BNA	32	15 060 637,510	15 277 294,686	2,14%
TNQQR6X7JIK4	CDP 260J 14/01/2025	10,56	BNA	40	18 866 204,162	19 125 923,312	2,68%
TNDKPLHK5TK0	CDP 260J 17/01/2025	10,57	BNA	10	4 716 301,661	4 778 139,266	0,67%
TNV8S63D1EY3	CDP 260J 21/01/2025	10,57	BNA	5	2 358 150,830	2 386 976,403	0,33%
TNLFUW2TSTF7	CDP 260J 23/01/2025	10,57	BNA	5	2 358 150,830	2 385 931,527	0,33%
TNRY9P0ZY2P9	CDP 250J 20/01/2025	10,57	BNA	28	13 234 107,524	13 369 995,944	1,88%
TN21IKXTHYV5	CDP 230J 06/01/2025	10,57	BNA	4	1 898 786,139	1 915 880,028	0,27%
TNIMHQY05D05	CDP 20J 03/07/2024	9,47	QNB	9	4 481 159,124	4 498 106,996	0,63%
TNA9JOP007O1	CDP 20J 03/07/2024	9,97	QNB	4	1 991 186,594	1 999 114,268	0,28%
TNYBA4CM6G51	CDP 10J 01/07/2024	9,97	QNB	17	8 481 219,789	8 500 000,000	1,19%
TNB2F18ROVY0	CDP 10J 04/07/2024	9,97	QNB	14	6 984 533,943	6 995 351,196	0,98%
TNMCKHE5X5C3	CDP 10J 04/07/2024	9,47	QNB	15	7 484 258,077	7 495 268,734	1,05%
TNOLG1UEA6G1	CDP 10J 04/07/2024	8,97	BT	38	18 962 220,800	18 988 646,487	2,66%
TNDMO6RSJDF3	CDP 10J 05/07/2024	8,97	BT	30	14 970 174,316	14 988 051,908	2,10%
TNGQZ6813W31	CDP 10J 05/07/2024	9,97	QNB	50	24 944 764,084	24 977 868,961	3,50%
TNW8SYEXYXB4	CDP 20J 16/07/2024	9,97	QNB	20	9 955 932,971	9 966 904,152	1,40%
TN38JRZZLU50	CDP 10J 08/07/2024	8,97	AB	15	7 485 087,158	7 489 553,221	1,05%
TNT4TRTS52D5	CDP 40J 07/08/2024	9,47	AB	5	2 479 174,684	2 480 721,527	0,35%
TND9CXNDVSF1	CDP 10J 08/07/2024	8,97	BT	10	4 990 058,106	4 993 035,481	0,70%
TNTSQRQN1OK3	CDP 10J 08/07/2024	8,97	BIAT	40	19 960 232,421	19 972 141,922	2,80%

AC2-A-2 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% de l'Actif Net
Pension livrée				65 998 141,080	67 413 901,579	9,46%
Prise en pension livrée 5 245 BTA 7.5% Janvier 2028 232J- 03/01/2025	9,72%	BNA	16/05/2024	4 999 166,850	5 061 256,502	0,71%
Prise en pension livrée 3 132 BTA 7.5% Décembre 2028 10J- 08/07/2024	8,97%	BT	28/06/2024	3 000 722,220	3 002 965,260	0,42%
Prise en pension livrée 42 910 BTA 9.9% Décembre 2033 91J- 01/07/2024	9,60%	BNA	01/04/2024	43 999 141,620	45 066 854,123	6,32%
Prise en pension livrée 13 602 BTA 9.9% Décembre 2033 77J- 02/07/2024	9,60%	BNA	16/04/2024	13 999 110,390	14 282 825,694	2,00%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à **79 319 167,961 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à **975 277,984Dinars** contre **200 932,821Dinars** au 30/06/2023 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
Sommes à recouvrer au titre des souscriptions	974 685,703	200 707,356	3 083 499,038
Autres créances d'exploitation	592,281	225,465	219,754
Total	975 277,984	200 932,821	3 083 718,792

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **7 508 800,902Dinars** du 01/04/2024 au 30/06/2024 contre **5 109 402,789Dinars** du 01/04/2023 au 30/06/2023 et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Certificats de Dépôt	2 019 400,98	3 610 306,97	1 871 466,99	3 543 840,19	6 833 219,77
Revenus de prises en pension livrée	5 489 399,92	10 497 460,32	3 237 935,80	5 529 700,04	13 583 538,43
Total	7 508 800,90	14 107 767,29	5 109 402,79	9 073 540,23	20 416 758,19

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à **1 916 377,382 Dinars** contre **1 646 272,358 Dinars** au 30/06/2023 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
PA 1	Opérateurs créditeurs	1 401 916,394	1 414 746,684	394 602,833
PA 2	Autres créditeurs divers	514 460,988	231 525,674	2 612 026,425
Total		1 916 377,382	1 646 272,358	3 006 629,258

PA 1 :Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2024 à **1 401 916,394Dinars** contre **1 414 746,684Dinars** au 30/06/2023 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	569 865,248	157 868,203	173 062,913
Dépositaire	119 719,590	319 578,462	48 477,007
Distributeurs	712 331,556	937 300,019	173 062,913
Total	1 401 916,394	1 414 746,684	394 602,833

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2024 à **514 460,988 Dinars** contre **231 525,674 Dinars** au 30/06/2023 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2024	Montant au 30/06/2023	Montant au 31/12/2023
État, impôts et taxes	10 755,922	27 150,014	46 574,011
Redevance CMF	60 209,526	44 218,748	48 474,799
Rémunération CAC	12 004,223	17 173,471	37 887,835
Jetons de présence	8 492,431	3 638,548	6 000,000
Provision pour charges diverses	3 077,278	3 502,217	10 343,996
Publicité et publication	6 504,841	1 829,028	6 895,996
Sommes à payer au titre de rachats	413 416,767	134 013,648	2 455 849,788
Total	514 460,988	231 525,674	2 612 026,425

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/04/2024 au 30/06/2024 à **2 043 059,876 Dinars** contre **1 049 299,628 Dinars** du 01/04/2023 au 30/06/2023 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	830 483,775	1 579 855,555	460 196,519	877 989,281	1 878 536,142
Rémunération du dépositaire	174 471,384	331 902,435	128 906,590	245 935,378	526 200,607
Rémunération des distributeurs	1 038 104,717	1 974 819,436	460 196,519	877 989,281	1 878 536,142
Total	2 043 059,876	3 886 577,426	1 049 299,628	2 001 913,940	4 283 272,891

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/04/2024 au 30/06/2024 à **224 549,765 Dinars** contre **167 932,438 Dinars** du 01/04/2023 au 30/06/2023 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance CMF	174 459,906	331 881,236	128 900,799	245 924,543	526 177,579
Impôts et Taxes	33 246,326	62 156,036	23 690,325	43 323,319	93 054,637
Rémunération CAC	14 339,902	26 429,904	11 465,827	19 754,133	53 244,261
Jetons de Présence	1 564,869	3 129,737	1 740,554	3 288,226	6 000,000
Publicité et Publication	1 198,623	2 397,245	1 333,190	2 518,641	10 486,327
Diverses charges d'exploitation	(259,861)	311,518	801,743	1 365,333	10 817,386
Total	224 549,765	426 305,676	167 932,438	316 174,195	699 780,190

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/06/2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)

·	Montant	323 329 800,00
·	Nombre de titres	3 233 298
·	Nombre d'actionnaires	3 179

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	319 220 100,000
·	Nombre de titres émis	3 192 201

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	217 065 600,000
·	Nombre de titres rachetés	2 170 656

Capital au 30.06.2024 689 643 046,562

·	Montant en nominal	425 484 300,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	2 773 425,219
·	Sommes capitalisées (2)	261 385 321,343
·	Nombres de titres	4 254 843
·	Nombre d'actionnaires	3 477

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 30/06/2024 à **2 773 425,219Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	2 027 132,632
1- Résultat non capitalisables de la période	86 084,411
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-721 715,335
§ +/- values réalisées sur cession de titres	807 799,746
§ Frais de négociation de titres	0,000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	660 208,176
§ Aux émissions	2 087 936,994
§ Aux rachats	-1 427 728,817
Total des sommes non capitalisables	2 773 425,219

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2024 à **261 385 321,343Dinars** et se détaillent comme suit :

	Montant au 30/06/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	165 716 794,756
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	32 912 540,425
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	62 755 986,162
§ Aux émissions	196 104 647,157
§ Aux rachats	-133 348 660,995
Total des sommes capitalisées	261 385 321,343

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2023 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 15/04/2024 statuant sur les états financiers de l'exercice 2023 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2023	34 232 471,182
Régularisation du résultat capitalisable	-1 319 930,757
Total des sommes capitalisées-Exercice 2023	32 912 540,425

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 30/06/2024 se détaille ainsi :

Rubriques	30/06/2024
Résultat capitalisable de la période	22 005 944,697
Régularisation du résultat capitalisable de la période	1 105 505,899
Sommes capitalisables	23 111 450,596

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Charges de gestion des placements	30/06/2024	30/06/2023
Revenus des placements	6,186	5,155
Charges de gestion des placements	-0,913	-0,564
Revenu net des placements	5,272	4,591
Autres charges d'exploitation	-0,100	-0,089
Résultat d'exploitation	5,172	4,502
Régularisation du résultat d'exploitation	0,260	0,452
Sommes capitalisables de la période	5,432	4,954
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,260	-0,452
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,170	-0,066
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,190	0,079
Résultat net de la période	5,192	4,514

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30/06/2024	30/06/2023
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,584%	0,405%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,064%	0,064%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	3,306%	3,235%
Actif net moyen (en DT)	665 567 433,288	494 292 153,990

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le conseil d'administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,40% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée à ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le Conseil d'Administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée en faveur de ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,50% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 568.411, un actif net de D : 566.887 et un bénéfice de la période de D : 5.766.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 Juillet 2024

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2024*(Montants exprimés en dinars)*

ACTIF	Not e	30/06/202 4	30/06/202 3	31/12/202 3
Portefeuille- titres	4	<u>362 886</u>	<u>512 537</u>	<u>374 486</u>
Actions et droits rattachés		47	47	45
Obligations et valeurs assimilées		337 989	477 437	347 068
Tires des Organismes de Placement Collectif		24 850	35 053	27 374
Placements monétaires et disponibilités		<u>205 289</u>	<u>199 647</u>	<u>193 311</u>
Placements monétaires	5	205 289	199 647	193 311
Créances d'exploitation		<u>235</u>	<u>25</u>	<u>3</u>
TOTAL ACTIF		<u>568 411</u>	<u>712 209</u>	<u>567 799</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	785	1 875	581
Autres créditeurs divers	7	739	1 102	1 233
TOTAL PASSIF		<u>1 524</u>	<u>2 977</u>	<u>1 814</u>
ACTIF NET				
Capital	8	556 732	697 505	547 090
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 155	11 727	18 895
ACTIF NET		<u>566 887</u>	<u>709 232</u>	<u>565 985</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>568 411</u>	<u>712 209</u>	<u>567 799</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	No te	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Revenus du portefeuille-titres	9	3 842	7 915	6 977	15 239	26 651
Revenus des actions		4	4	-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 838	7 911	6 977	15 239	26 648
Revenus des placements monétaires	10	2 659	4 996	1 656	2 635	7 594
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 501	12 911	8 633	17 874	34 245
Charges de gestion des placements	11	(1 551)	(3 078)	(2 082)	(4 433)	(8 436)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 950	9 833	6 551	13 441	25 809
Autres charges	12	(193)	(443)	(288)	(598)	(1 193)
Contribution Sociale de Solidarité		(100)	(150)	(320)	(370)	(600)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 657	9 240	5 943	12 473	24 016
Régularisation du résultat d'exploitation		1 368	915	(515)	(746)	(5 121)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 025	10 155	5 428	11 727	18 895
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 368)	(915)	515	746	5 121
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(1 799)	(5 681)	(2 148)	(1 126)	(4 853)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 909	7 682	3 512	4 185	10 502
RESULTAT DE LA PERIODE		5 766	11 240	7 307	15 532	29 665

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 766	11 240	7 307	15 532	29 665
Résultat d'exploitation	4 657	9 240	5 943	12 473	24 016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 799)	(5 681)	(2 148)	(1 126)	(4 853)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 909	7 682	3 512	4 185	10 502
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	99 993	(10 338)	(71 469)	(156 967)	(314 346)
Souscriptions					
- Capital	628 214	1 068 358	429 191	661 827	1 395 950
- Régularisation des sommes non distribuables	38 259	38 356	21 541	21 786	48 611
- Régularisation des sommes distribuables	(8 509)	7 110	(2 075)	5 956	23 934
Rachats					
- Capital	(533 213)	(1 079 474)	(497 899)	(813 197)	(1 694 769)
- Régularisation des sommes non distribuables	(38 300)	(38 493)	(26 322)	(26 637)	(59 018)
- Régularisation des sommes distribuables	13 541	(6 195)	4 095	(6 702)	(29 054)
VARIATION DE L'ACTIF NET	105 760	902	(64 162)	(141 435)	(284 681)
ACTIF NET					
En début de période	461 127	565 985	773 394	850 666	850 666
En fin de période	566 887	566 887	709 232	709 232	565 985
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	6 387	7 924	11 177	12 421	12 421
En fin de période	7 763	7 763	10 143	10 143	7 924
VALEUR LIQUIDATIVE	73,024	73,024	69,923	69,923	71,427
TAUX DE RENDEMENT	1,14%	2,24%	1,05%	2,10%	4,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 juin 2024.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou

moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2024, à D : 362.886 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisiti on	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	47	0,01%
TN0007270010	TPR	9	27	47	0,01%
	Tires des Organismes de Placement Collectif		23 991	24 850	4,38%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	207	23 991	24 850	4,38%
	Obligations et valeurs assimilées		321 944	337 989	59,62%
	Obligations des sociétés		228 144	235 882	41,61%
TNL8PGUB9C 93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	400	40 000	42 571	7,51%
TNL8PGUB9C 93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	90	9 000	9 595	1,69%
TN0003600064 0	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	2 300	46 000	47 341	8,35%
TN8DSPQCBC 06	ATL 2022-1 CA TF	30	2 144	2 338	0,41%
TN0001300607 TNCYRQ4U	BTE 2010 B	600	21 000	21 763	3,84%
TN0001300607 TNCYRQ4U A6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	40 000	40 454	7,14%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	1 250	50 000	50 965	8,99%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	20 000	20 855	3,68%
	Emprunts national		1 900	2 063	0,36%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	2 063	0,36%
	Bons du Trésor Assimilables		91 900	100 045	17,65%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	100 045	17,65%
	Total		345 962	362 886	64,01%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				63,84%

Note 5 : Placements monétaires

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
	BTC	135 000	123 751	126 507	22,32%
TNOI6DZE11Q0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025 - 8,99 %	80 000	73 334	74 765	13,19%
TNUEJGZNL629	BTC 52 SEMAINES 11/02/2025 - 8,99 %	55 000	50 417	51 743	9,13%
	Dépôt à vue		78 254	78 782	13,90%
	Amen bank pasteur		78 254	78 782	13,90%
	Total général		202 005	205 289	36,21%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				36,12%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	-	469	132
Distributeur	785	1 406	449
Total	785	1 875	581

Note 7 : Autres créditeurs divers

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	46	59	48
Retenues à la source à payer	49	208	65
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	438	629	714
TCL	6	37	6
Contribution sociale de solidarité	199	169	400
Total	739	1 102	1 233

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	547 090
Nombre de titres	7 924
Nombre d'actionnaires	669

Souscriptions réalisées

Montant	1 068 358
Nombre de titres émis	15 474
Nombre d'actionnaires nouveaux	37

Rachats effectués

Montant	(1 079 474)
Nombre de titres rachetés	(15 635)
Nombre d'actionnaires sortants	(47)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 681)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	7 682
Régularisation des sommes non distribuables	247
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	18 895
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(384)

Capital au 30-06-2024

Montant	556 732
Nombre de titres	7 763
Nombre d'actionnaires	659

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 Avril 2024.

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.842 , pour la période allant du 01.04 au 30.06.2024, contre D : 6.977 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2023 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
<u>Revenus des actions</u>					
-					
- Dividendes	4	4	-	-	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	1 776	2 548	1 604	3 216	5 252
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA et emprunt national	2 063	5 364	5 373	12 023	21 396
TOTAL	3 842	7 915	6 977	15 239	26 651

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2024 à D : 2.659 contre D : 1.656 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2023 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2023 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	526	939	461	1 025	2 033
Intérêts des BTCT	2 133	4 057	1 195	1 610	5 561
TOTAL	2 659	4 996	1 656	2 635	7 594

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à D : 1.551 contre D : 2.082 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Commission de gestion	388	770	520	1 108	2 109
Commission de distribution	1 164	2 309	1 562	3 325	6 327
TOTAL	1 551	3 078	2 082	4 433	8 436

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à D : 193 contre D : 288 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Redevance CMF	131	259	174	372	709
TCL	22	48	29	53	107
Autres	40	136	85	173	378
TOTAL	193	443	288	598	1 193

Note 13 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à "TUNISIE VALEURS".

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.